

Objectifs quantitatifs et plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or



 juillet 2025

Référente Pays de l'Or

Lisa DOSSMANN

Responsable Service gestion durable des plages et prévention

Pôle Environnement et valorisation

04 67 91 98 59 – 07 65 18 99 37

lisa.dossmann@paysdelor.fr

Équipe projet ECOGEOS

Direction de projet : Kim QUENTIN-LU

Chef·fes de projet : Jean-Michel FEDI et Chloé ROCHARD

Équipe projet : Marie-Ameline BARBIER, Marie HAYE

1. Objectifs quantitatifs du programme Local de Prévention

1.1. Rappel du contexte réglementaire et des objectifs nationaux et régionaux

Les PLPDMA sont des programmes d'actions d'une durée de 6 ans permettant d'atteindre des objectifs de réduction des déchets compatibles avec la réglementation nationale et régionale.

Conformément aux obligations réglementaires, le PLPDMA doit fixer un **objectif de réduction** des quantités de DMA produits (R. 541-41-23 du code de l'environnement). A minima, le PLPDMA doit permettre d'atteindre l'objectif de la loi AGEC **de réduction de 15 % des déchets en 2030 par rapport à 2010**.

Pour rappel, les objectifs nationaux et régionaux généraux en matière de **DMA** sont :

- Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) : réduire de **15% la quantité de DMA en kilogramme par habitant entre 2010 et 2030**
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Occitanie : **-13 % entre 2010 et 2025**, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre **-16 % à 2031**.

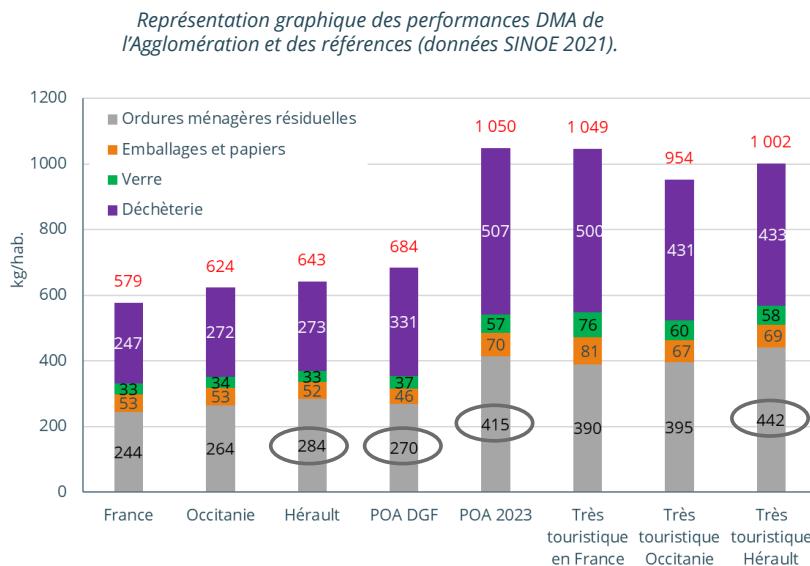
Les objectifs nationaux et régionaux concernant le flux spécifique des **biodéchets** sont les suivants :

- Au niveau national, l'obligation de mise en place d'une **solution de tri à la source des biodéchets** obligatoire pour les collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- Au niveau régional, la réduction 13 % en 2025 et 16 % en 2031 des OMR, la **part des biodéchets dans les OMR** (estimée à 74,5 kg/hab.an en 2015) serait ainsi réduite de **50 % en 2025** puis de **61% en 2031** ;
- Au niveau régional, une réduction de la prise en charge des **végétaux** par le service public de **- 20% pour 2025 et - 25 % pour 2031 par rapport à 2015**
- Au niveau national, une réduction du **gaspillage alimentaire**, d'ici 2025, **de 50 %** par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

Au niveau régional le PRPGD fixe également des objectifs de réduction en matière de **déchets assimilés** et **d'encombrants** :

- Une réduction de la quantité de **déchets assimilés** (22% des OMR en moyenne) : -10% les assimilés présents dans les OMR en 2025 et -15% en 2031 par rapport à 2015 ;
- Une réduction des flux **d'encombrants** de -10% pour 2025 et -15% pour 2031 par rapport à 2015 ;
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation d'ici à 2030.

1.2. Rappel du diagnostic des déchets



Ratio DMA

- **Supérieur** aux ratios nationaux, régionaux, départementaux, de typologie similaire (INSEE et DGF).

Ratio OMR

- **Supérieur** aux ratios nationaux et régionaux.
Inférieur au ratio départemental (INSEE et DGF).

Ratio Déchèterie

- **Supérieur** à l'ensemble des territoires.

DMA, OMR et déchèterie : L'Agglomération a des **marges de manœuvre** pour la réduction de ce flux si l'on compare aux autres références.

Figure 1. Production de déchets

1.3. Objectifs validés

Sur la base des objectifs réglementaires, du diagnostic territorial ainsi que des échanges avec le service prévention, plusieurs objectifs quantitatifs de réduction ont été fixés concernant trois types de flux :

- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)
- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les végétaux

1.3.1. Objectifs pour les DMA

L'Agglomération du Pays de l'Or s'est fixé l'objectif de **réduction des DMA de 20 %** en 2031 par rapport à 2023 pour atteindre 840 kg./an/hab., soit - 9 568 tonnes, soit - 210 kg/hab.



Figure 2. Objectifs de réduction des DMA.

1.3.1. Objectifs pour les OMR

Les principaux leviers pour réduire la quantité d'OMR sont le détournement des biodéchets, qui représentent environ de 36% des OMR sur le territoire de l'Agglomération, ainsi qu'un changement de comportement des usagers (prévention et détournement des recyclables présents dans les OMR).

Une étude relative au tri à la source des biodéchets, menée par le Syndicat Pic et Etang, a permis d'estimer un potentiel de détournement des biodéchets présents dans les OMR à 16 % des OMR sur le territoire du Pays de l'Or. Cette hypothèse a été intégrée aux perspectives de réduction des ordures ménagères.

L'Agglomération du Pays de l'Or s'est fixé l'objectif de **réduction des OMR de 20 %** en 2031 par rapport à 2023 pour atteindre 332 kg/hab./an, soit - 3 779 tonnes, soit - 83 kg/hab.

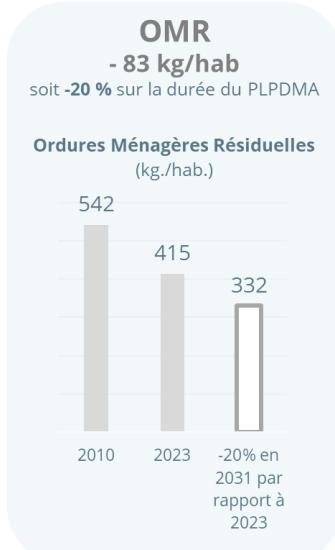


Figure 3. Objectifs de réduction des OMR.

1.3.1. Objectifs pour les Végétaux

Les végétaux représentent un flux très important sur le territoire de POA, avec plus de 12 000 tonnes en 2023, soit plus de la moitié des déchets « occasionnels » déposés en déchèterie. A titre de comparaison, ce flux est 4 fois plus important sur POA qu'au niveau national (267 kg/hab./an sur POA contre 69 kg/hab.an au niveau national). Les végétaux représentent également plus d'un quart de l'ensemble des DMA produits sur le territoire de l'Agglomération.

Le Plan Régional de Prévention des déchets fixe en objectif de réduction des végétaux produits de - 25 % entre 2015 et 2031. Sur le territoire de POA la production de végétaux était de 315 kg./an/hab en 2015. Nous vous proposons de retenir un scenario de réduction des végétaux plus ambitieux que celui proposé par le PRPGD, en prenant l'année de référence 2023 et fixer un objectif de **- 25% de végétaux en 2031 par rapport à 2023**.

L'Agglomération du Pays de l'Or s'est fixée l'objectif de **réduction des végétaux de - 25 % en 2031 par rapport à 2023**, soit – 3 044 tonnes, soit 67 kg/hab.

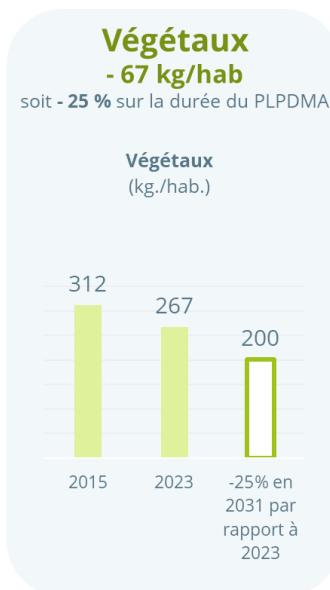


Figure 4. Objectifs de réduction des végétaux.

2. Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques posent le cadre dans lequel les actions du PLPDMA se construisent en visant :

- Le respect des obligations réglementaires par l'Agglomération ;
- La capacité à atteindre les objectifs fixés.

...Mais aussi :

- Le bon déroulement du PLPDMA ;
- La cohérence avec les actions déjà menées et les caractéristiques du territoire et les moyens mis en œuvre pour y parvenir ;
- La capacité du programme de prévention à évoluer en fonction du contexte local, régional et national ;
- Le maintien d'une dynamique territoriale autour de la prévention ;
- Elles sont structurées et concourent à une vision commune.

Chaque orientation stratégique est détaillée dans les paragraphes ci-après.

2.1. Sensibiliser et former les habitants aux gestes de prévention

- **Constat :** Enjeu crucial pour le développement de la prévention et l'accompagnement vers la sobriété
- **Leviers :** Mettre des outils à disposition, montrer l'exemple, informer et sensibiliser, diversifier les canaux, proposer à la fois des temps courts et des accompagnements plus poussés

2.2. Engager des actions de promotion du réemploi et de la réparation

- **Constat :** De nombreux acteurs développent des projets pour le réemploi sur le territoire qui permettraient de participer à réduire le gisement déposé en déchèterie
- **Leviers :** promouvoir et accompagner techniquement et financièrement les acteurs dans le développement des projets pour s'assurer de leur pérennité

2.3. Faire de la prévention des végétaux et restes alimentaires une priorité

- **Constats :** Les OMR de l'Agglomération sont composés à plus d'un tiers de biodéchets pour lesquels des solutions de tri à la source sont en train d'être développés pour fin 2023. Les végétaux représentent 53 % des déchets déposés en déchèterie.
- **Leviers :** Poursuivre le déploiement du tri à la source et renforcer les solutions de gestion alternatives de végétaux

2.4. Développer des partenariats avec des acteurs locaux (également les communes du territoire)

- **Constat :** Des associations, porteurs de projets, entreprises, etc. sont nombreux sur le territoire, pour certains déjà en lien avec les collectivités, qui sont des relais forts auprès des habitant·es
- **Leviers :** Créer des partenariats avec les acteurs bien implantés et identifiés par les habitant·es qui puissent être relais des actions de l'Agglomération

2.5. Renforcer la dynamique de transversalité avec les services :

- **Constat :** Plusieurs projets politiques portés par l'Agglomération sont réalisés conjointement par différents services. De nombreuses thématiques sont liées à la réduction des déchets, telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire ou la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie.
- **Leviers :** Veiller à mettre en place une coordination entre les services de l'Agglomération, aussi bien dans le pilotage que la mise en œuvre des différentes actions pour répondre aux enjeux et ambitions qu'elle s'est fixée.

2.6. Faire preuve d'éco-exemplarité :

- **Constat :** Afin d'être légitime dans l'accompagnement de l'ensemble des acteurs du territoire vers la réduction des déchets, l'Agglomération doit se montrer exemplaire
- **Leviers :** Engager chaque services et communes de l'Agglomération dans une démarche de réduction des déchets.

3. Programme d'actions

3.1. Bilan des actions retenues

3.1.1. Identification des actions

À l'issue de la démarche de concertation et de consultation des acteurs et usagers, **une soixantaine d'actions** ont été identifiées.

Sur la base d'un classement des actions en fonction de leurs degrés de faisabilité, temporalisation et priorisation, **vingt actions ont été retenues par le Pays de l'Or**, en accord avec les orientations stratégiques et les objectifs du PLPDMA.

3.1.2. Réalisation des fiches actions

Pour chaque action, des **fiches actions détaillées** ont été réalisées.

Un cadre d'évaluation et de suivi a en parallèle été établi afin de synthétiser les **objectifs chiffrés à atteindre** propres à chaque action ainsi que **moyens humains et financiers** estimés. Des **potentiels de réduction** ont également été calculés pour les actions pour lesquelles cela était possible.

Les fiches actions sont standardisées et précisent, outre les éléments présents dans le cadre de suivi, des éléments tels que le contexte, le phasage, les modalités de mise en œuvre, les points d'attention, les objectifs qualitatifs, les acteurs à associer, les modalités de communication, etc.

La mise en œuvre des actions a été **échelonnée et planifiée sur les 6 années du PLPDMA** afin d'assurer un lissage des moyens humains et financiers sur la période.

3.1.1. Liste des actions retenues

Les vingt actions retenues ont été **réparties selon les axes thématiques de l'ADEME**.



Figure 5. Liste des actions du PLPDMA du Pays de l'Or

3.2. Fiches actions

Les fiches actions sont présentées dans les paragraphes ci-après par axe de l'ADEME.

Axe 1 – Eco-exemplarité

Action n°1

Engager l'ensemble des services de l'Agglomération dans la prévention des déchets

Contexte

Cette action consiste à intégrer les enjeux de la prévention des déchets dans les pratiques des services de l'Agglomération du Pays de l'Or et dans la vision et le discours des élu·es.

Les lois LTECV (2015) et AGEC (2020) encouragent les collectivités à réduire les déchets des administrations (biodéchets, papiers, plastiques, achats publics issus du réemploi, etc.). Elle répond également à l'engagement fixé dans le PCAET du Pays de l'Or d'accompagner à la conduite du changement des agents et élu·es.

Objectifs recherchés

- Montrer l'exemple afin d'inciter les habitant·es à réduire leurs déchets
- Engager l'ensemble des services (agents et élu·es) à la prévention des déchets et les informer des actions menées sur le territoire et de leurs avancées
- Disposer de relais au sein de l'Agglomération pour fournir un appui communicationnel et opérationnel aux actions

Portée opérationnelle

Priorité :	Elevée
	● ● ● ● ○
Difficulté :	Facile
	● ● ○ ○ ○



Public visé

Services et élu·es de l'Agglomération



Flux impacté

Déchets de l'Agglomération



Potentiel de réduction DMA

0,09 kg/hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de réunions de promotion de la démarche avec les services et structures de l'Agglomération	4	7	10	10	1 (Session nouveaux arrivants)	1 (Session nouveaux arrivants)
Nombre de services et structures de l'Agglomération intégrant de nouvelles pratiques de tri et prévention	4	7	10	10	L'ensemble des services adoptent des gestes de prévention	
Pourcentage d'agents sensibilisés (Nombre d'agents sensibilisés/nombre total d'agents)	13%	36% dont 23% suppl.	68 % dont 32% suppl.	100% dont 32% suppl.	100%	100%

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,16 ETP

Matériels

- Mise à disposition de salles de réunion

Financiers

- 800 €/an (fonction. + invest.)

Acteurs à mobiliser

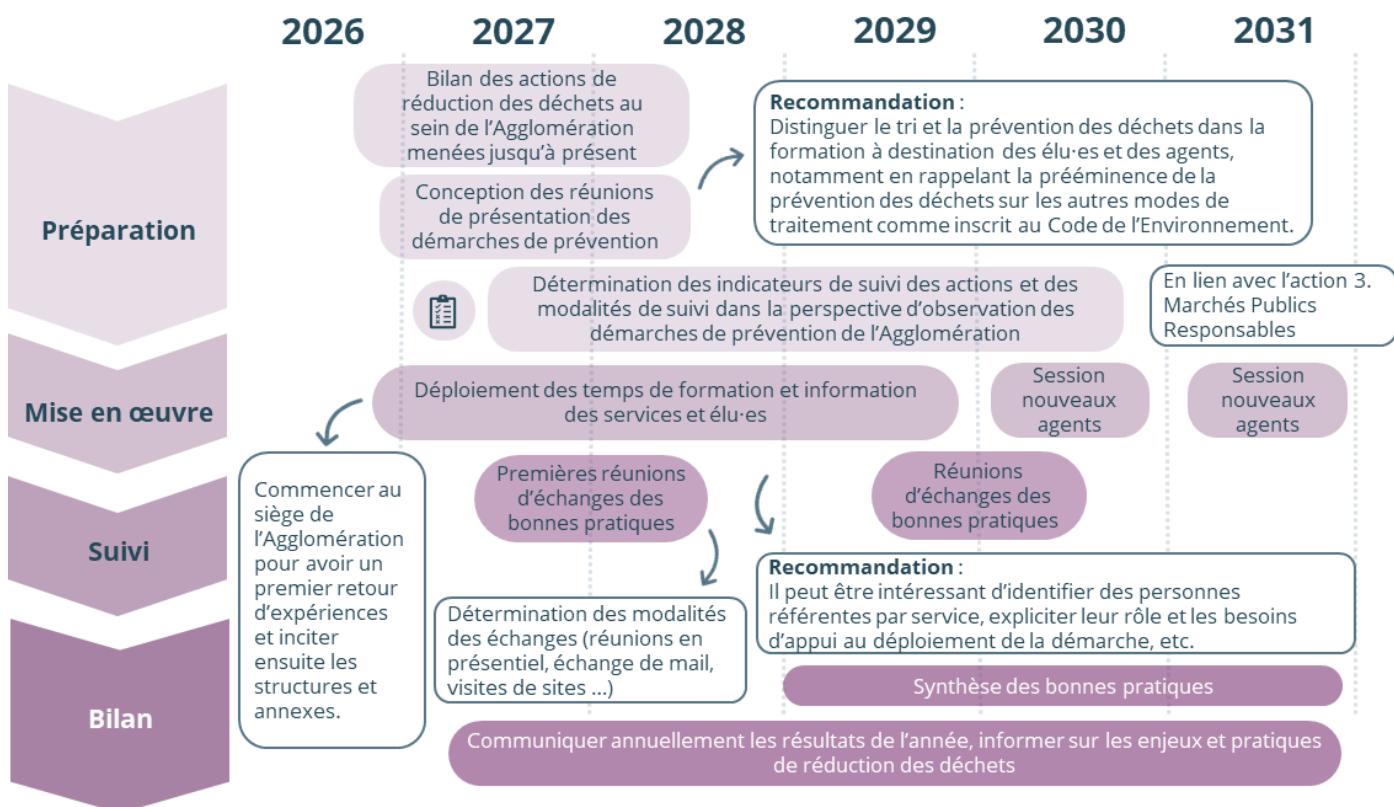
Services du Pays de l'Or

- L'ensemble des services de l'Agglomération

Action n°1 – Engager l'ensemble des services de l'Agglo dans la prévention des déchets



Déroulé de l'action



Mettre en place un Charte de l'Eco-exemplarité

- La CSMA a créé une charte de « l'éco-exemplarité ». Elle comprend des actions sur les déchets (*maitriser les consommations d'eau, d'énergie et de matières premières ; favoriser la réduction et la valorisation des déchets, etc.*).



Charte de l'éco-exemplarité Région SUD

Communication interne et externe

Cibles : Agents et élus et habitants

Modalités :

- Page intranet promouvant les bonnes pratiques mises en place (récapitulatif des actions mises en place sous forme d'une lettre d'information ou d'un article, par exemple).
- Moyens de communication habituels

Objectifs :

- Informier l'ensemble des usagers et mettre en valeur les actions mises en place.
- Inspirer potentiellement les entreprises, les associations et les administrations pour réduire leurs déchets.

- La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ARBE proposent une charte d'engagement "Zéro Déchet Plastique" pour accompagner, notamment les collectivités, à mettre en place des plans d'action de réduction de l'usage des plastiques à usage unique, sur l'optimisation de la gestion et du tri des déchets plastiques et l'adoption de solutions de réemploi.

Axe 1 – Eco-exemplarité

Action n°2

Charte d'éco-exemplarité des communes

Contexte

L'éco-exemplarité doit faire partie du quotidien des différents services publics, de l'organisation du travail en passant par les achats et marchés publics, jusqu'aux messages diffusés à la population. Mener une action d'éco-exemplarité auprès des communes, au plus proches des usagers est essentiel pour embarquer la population et assurer la légitimité des actions de prévention proposées aux citoyens.

Accompagner les services et équipements des communes du territoire du Pays de l'Or dans l'amélioration de la gestion des déchets et dans leur réduction doit également permettre de diminuer la quantité de déchets produite.



Objectifs

- Améliorer la gestion des déchets des services et équipements communaux et réduire la quantité collectée ;
- Diffuser les bonnes pratiques et créer une cohérence entre les pratiques de l'Agglomération et des communes ;
- Accompagner les services et bâtiments à trouver des solutions de tri (8 flux) et de mise en place d'une gestion des biodéchets ;

Portée opérationnelle

Priorité : Elevée
Difficulté : Moyenne



Public visé

Les services et équipements communaux (*Mairie, Petite enfance, Bibliothèque, Sport / loisirs / associations, Services techniques, Office du tourisme, CCAS, etc.*)



Flux impacté

OMR des communes



Potentiel de réduction DMA

0,01 kg/hab./an

Faible à l'échelle de POA mais important à l'échelle d'un établissement



Pour ce faire ...

Cibles annuelles	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<i>Nombre de communes ayant signé la charte</i>	3	3	2	-	-	-
<i>Nombre de communes ou services des communes diagnostiqués</i>	15	15	15	15	-	-

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,15 ETP

Matériels

- Supports de communication (affiches, guides, ...)
- Matériel de pesée
- Matériel de tri (biodéchets, etc.)

Financiers

- 200 €/an (fonction.)

Acteurs à mobiliser

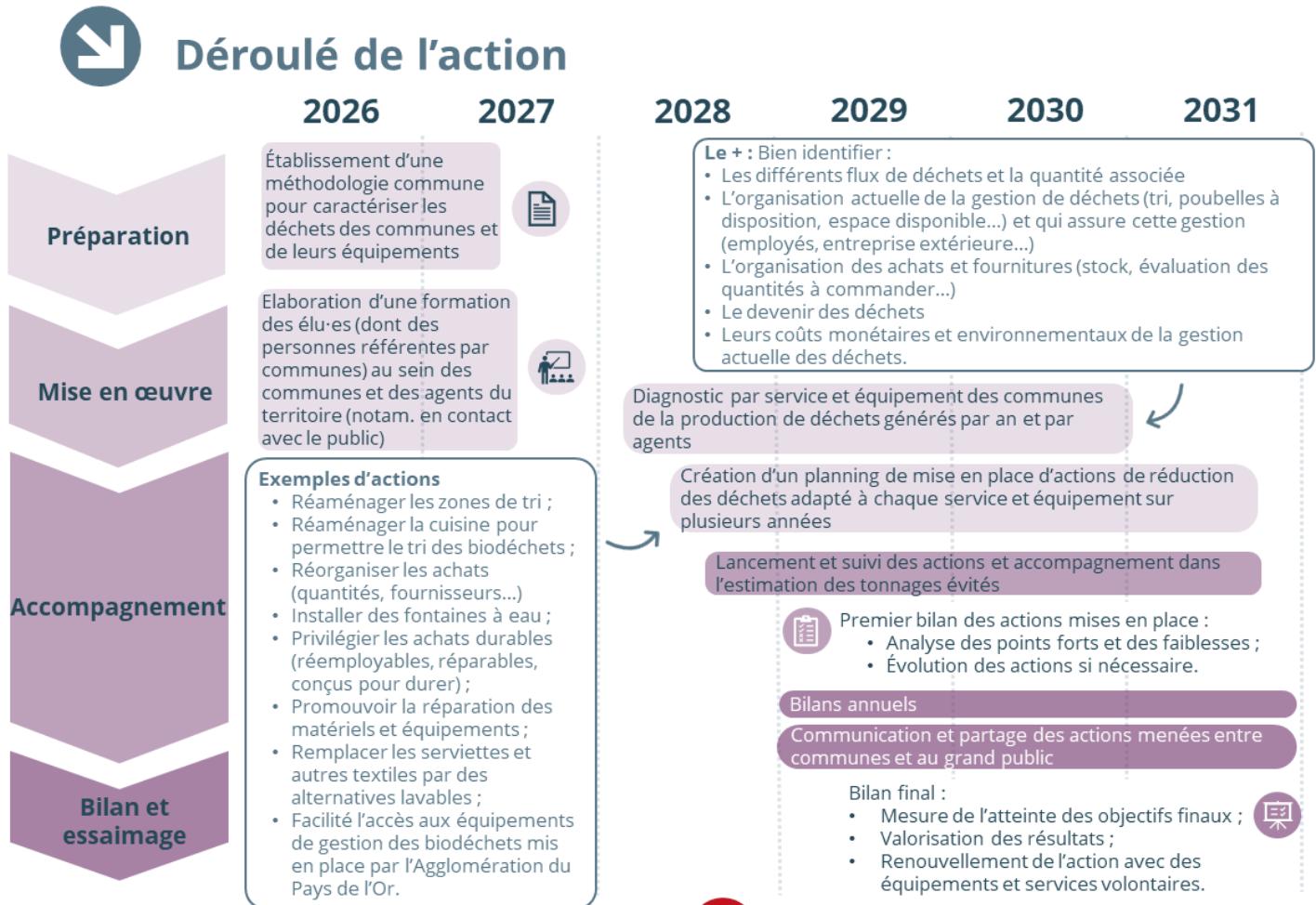
Services du Pays de l'Or

- Environnement
- Communication

Acteurs du territoire

- Tous les services et équipements des communes du territoire du Pays de l'Or
- L'ensemble des élus·es à l'environnement et/ou à la vie associative des communes

Action 2 - Charte d'éco-exemplarité des communes



Communication et accompagnement

Etant donné que cette action ne concerne pas directement les usagers, l'enjeu de communication est avant tout interne.

- Prévoir d'identifier **une ou plusieurs personnes référentes** au sein des communes et / ou des équipements.
- Prévoir des **temps de communication à l'oral** dans les mairies pour la présentation et le rappel de la démarche.
- Il peut aussi être intéressant d'organiser un **moment convivial** pour échanger sur les bonnes pratiques et d'aborder à cette occasion les **autres actions sur lesquelles les communes sont amenées à intervenir**.
- Enfin, il est intéressant d'assurer une **communication externe** sur l'action et ses résultats, à la fois dans une optique de transparence et pour montrer l'exemple.



Points d'attention

- S'assurer que la mission donnée aux personnes référentes dans les communes soit clairement définie et autant que possible qu'ils aient du temps spécifique alloué pour la mener
- Identifier les effets d'essoufflement d'actions précédentes mises en place pour voir comment impulser de nouvelles dynamiques, grâce à un suivi et un pilotage adapté
- Bien sensibiliser aux enjeux de la prévention des déchets pour intéresser les agents techniques et développer le sentiment d'une responsabilité commune sur le sujet
- Prendre en compte la question des coûts (avec un focus sur les pratiques qui permettent de réaliser des économies tout en réduisant les déchets) mais aussi les problématiques techniques, de logistique et de temps disponibles
- Garder à l'esprit que toutes les communes ne disposent pas des mêmes moyens pour mener des actions d'éco-exemplarité

Axe 1 – Eco-exemplarité

Action n°3

Marchés publics responsables

Contexte

Engager les marchés publics dans une politique d'achats durables, c'est utiliser un puissant levier d'actions afin de repenser les besoins, les pratiques d'achats et l'utilisation des produits. Du matériel bureautique, aux équipements en passant par les produits ménagers, ou encore les travaux, repenser les achats et la fin de vie (dons, ventes plutôt que jeter) permet d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de participer au développement économique local.

Cette action intervient en continuité de celle menée par le service marché de l'Agglomération.



Objectifs

- Généraliser le critère environnemental dans les marchés publics
- Instaurer et pérenniser de bonnes pratiques d'achats

Portée opérationnelle

Priorité : 
Moyenne
 Difficulté : 
Elevée

Public visé

Services de l'Agglomération



Flux impacté

Déchets des administrations
(ex : papier, fournitures, gobelets à café, bouteilles d'eau ...)



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable – Potentiellement faible



Pour ce faire ...

Cibles annuelles	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Pourcentage de marchés (Nombre de marchés notifiés comportant une démarche de réemploi (ou attention à la fin de vie des objets) pour le service déchets /nombre total de marchés)	-	30%	45%	50%	70%	80%
Nombre d'appels d'offre avec un critère environnemental de 15% minimum de la note finale	-	10%	15%	20%	30%	40%

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,10 ETP

Matériels

➤ Supports de formation

Financiers

➤ -

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

➤ Marché Publique

- Transition Ecologique
- Service logistique

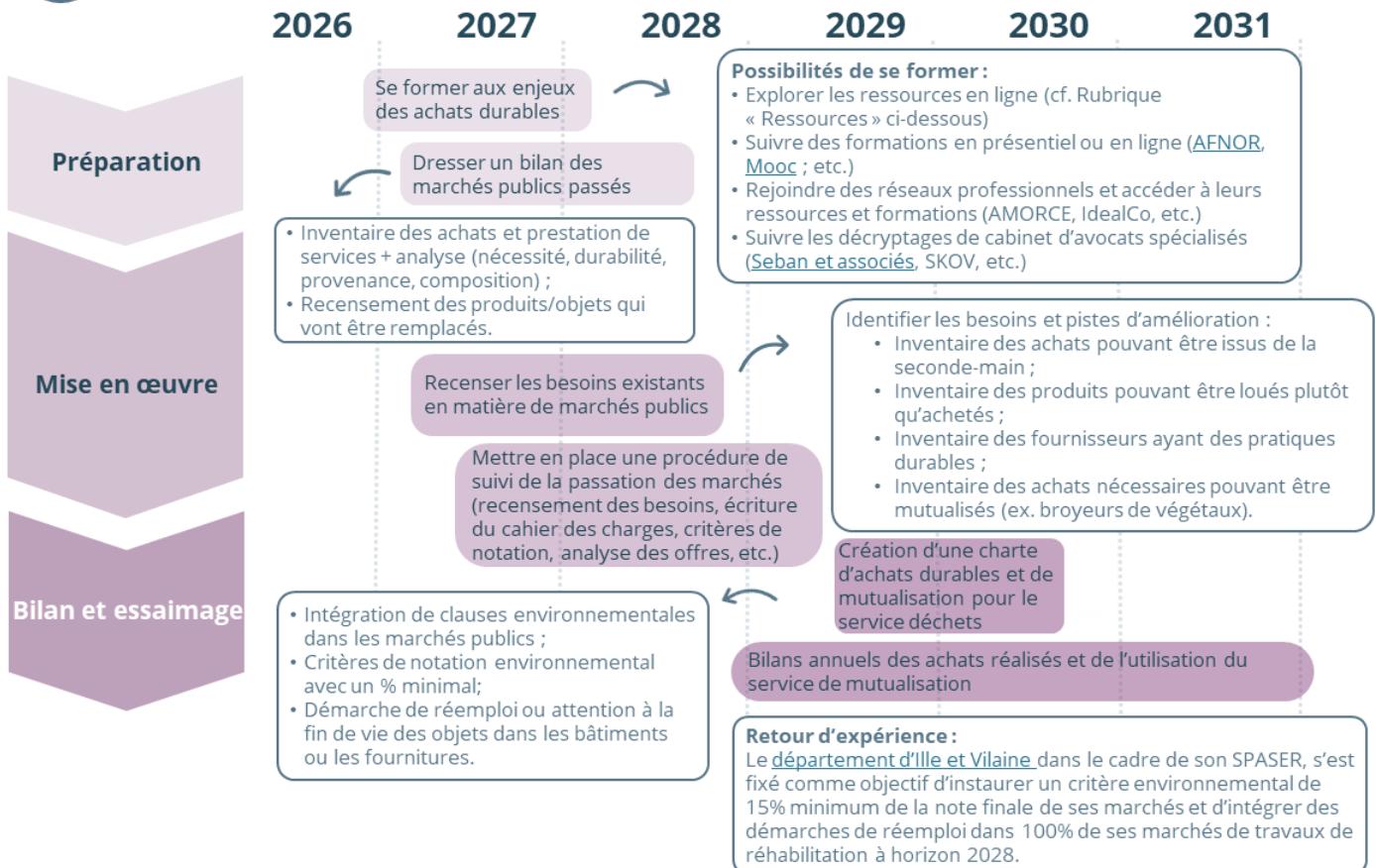
Acteurs du territoire

- Fournisseurs de matériels et de consommables
- CCI, CMA et autres acteurs économiques locaux

Action n°3 – Marchés publics responsables



Déroulé de l'action



S'interroger pour mieux décider

L'achat est-il indispensable ?
Les quantités sont-elles bien évaluées ?



Les ressources

- Adhérer au [RES'OCC](#) – Le réseau des Achats Responsables en Occitanie
- [Le portail des achats durables](#)
- [Rubrique « Acheter durable » à destination des acheteurs publics](#) de l'ADEME
- Etudier les [labels environnementaux](#) existants ;
- Présentation [produits biosourcés durables](#) pour les acheteurs publics et privés
- Guide de la région AuRA (2024) de [Commande publique durable](#)

Perspectives d'évolution

Créer un groupe de travail spécifique afin d'assurer la pérennité des actions mises en place et la collecte des retours d'expérience. Cela permettra également le bon suivi du service de mutualisation.

Axe 1 – Eco-exemplarité

Action n°4

Accompagnement des organisations d'évènements dans la prévention des déchets

Contexte

Cette action se focalise sur les déchets générés lors de manifestations organisées sur le territoire par du Pays de l'Or. Il s'agit notamment d'accompagner les organisations dans la prévention des déchets sur les événements et de leur permettre de s'inscrire dans une démarche d'éco-événement.

Pour cela, l'action prévoit à la fois l'élaboration d'une charte éco-exemplaire, l'outillage des organisations de manifestation pour la sensibilisation à la réduction des déchets ainsi que la valorisation des manifestations exemplaires.

Le territoire du Pays de l'Or compte plusieurs événements sur son territoire, dont les Printanières et Automnales, rassemblant plusieurs milliers de personnes, déjà engagés dans une démarche éco-exemplaire.

Objectifs recherchés

- Réduire les déchets produits par les manifestations du territoire.
- Promouvoir les manifestations produisant moins de déchets.
- Sensibiliser les usagers à l'extérieur de leur foyer.
- Changer durablement les pratiques événementielles en matière de réduction des déchets

Portée opérationnelle

Priorité :	Moyenne
Difficulté :	Moyenne
	● ● ○ ○



Public visé

Les organisations d'événements et le grand public



Flux impacté

Déchets des événements
(ex : gobelets à café, bouteilles d'eau, nappes en papier, goodies...)



Potentiel de réduction DMA

0,02 kg/hab.

20 % des OMR par événement



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'événements signataires de la charte	8	10	12	14	16	18
Nombre de fois ou le kit événement est emprunté	8	16	24	32	40	40

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,12 ETP

Matériels

➤ Kit événementiel Zéro Déchet - financé par Pic et Etang

Financiers

➤ 500 €/an (fonction.)

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

- Environnement
- Communication

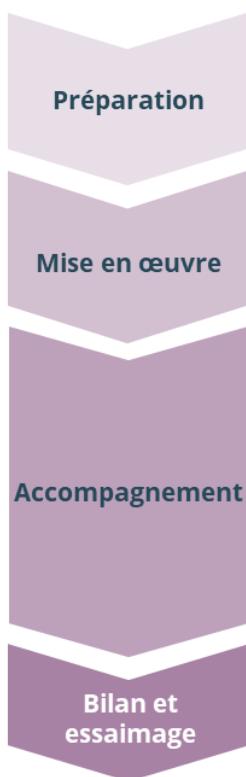
Acteurs du territoire

- Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
- Communes, dont les 3 Offices du Tourisme
- Associations organisant des événements culturels, sportifs ou manifestations
- Structures du réemploi pour fourniture de matériel de seconde main et/ou récupération de matériel pour un événement

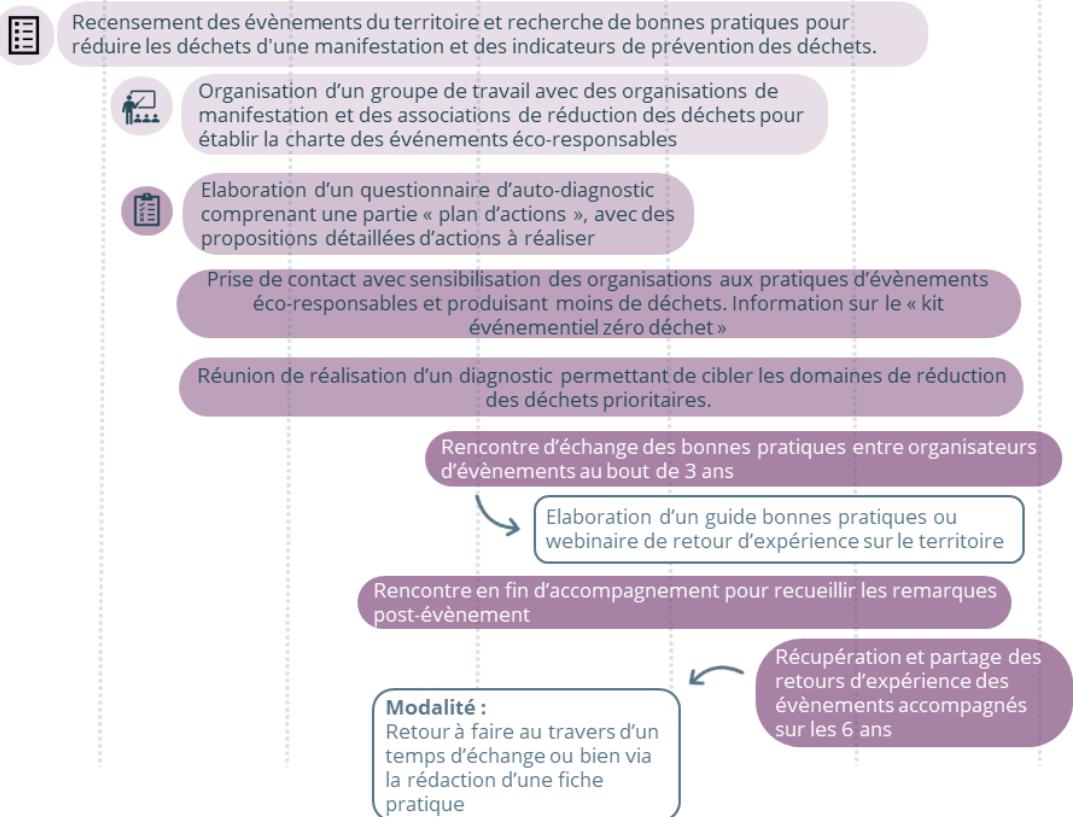
Action n°4 – Accompagnement des organisateurs d'évènements dans la prévention des déchets



Déroulé de l'action



2026 2027 2028 2029 2030 2031



Les ressources

- › Le guide « [Mon Évènement Zero Waste](#) » de Zero Waste ;
- › La page « [Événementiel responsable](#) » de l'ADEME pour progresser dans la démarche d'amélioration des performances environnementales et sociales des manifestations ;
- › L'outil [ADERE](#) de l'ADEME, permettant de réaliser un autodiagnostic environnemental d'un évènement selon divers axes (alimentation, communication, solidarité, transports ...).

Communication et accompagnement

Modalités :

- Faire connaître le dispositif d'accompagnement pour les événements (page web dédiée, formulaire, etc.) et développer des documents ressources (charte, outils d'accompagnement, guide de bonnes pratiques, etc.)
- Annuaire des prestataires événementiels engagés dans une démarche zéro déchet
- Relai des dates d'événements et des actions mises en place (site internet et réseaux sociaux)
- Valorisation des résultats obtenus et partage de témoignages via les réseaux sociaux
- Promouvoir les solutions mises en œuvre et des quantités de déchets évitées.
- Accompagner les organisateurs dans la sensibilisation de leurs équipes à cette démarche de réduction et de tri des déchets et dans la communication de leurs démarches durant l'événement.



Exemples d'actions de l'auto-diagnostic

- › Mettre en place des fontaines à eau ;
- › Utiliser de la vaisselle réutilisable ;
- › Opter pour le vrac et les grands conditionnements ;
- › Recourir au réemploi pour la décoration ;
- › Limiter les goodies et objets gratuits ;
- › Négocier avec ses fournisseurs...

Axe 2 – Sensibilisation des publics

Action n°5

Communication (innovante, numérique et cartographie du zéro déchet)

Contexte

La sensibilisation assurée par les collectivités joue un rôle important dans la prévention des déchets. Celle-ci doit être assez large pour prendre en compte le fait que tout le monde n'est pas sensible de la même manière à tel ou tel support.

Cette action vise à mettre à disposition des usagers des outils de communication innovants pour les accompagner dans la gestion quotidienne de leurs déchets et les sensibiliser aux consignes de tri (plaquettes, autocollants) et aux pratiques liées au zéro déchet.



Objectifs

- Proposer une communication adaptée innovante autour de la prévention des déchets
- Développer une cartographie et diffusion des initiatives en faveur du zéro déchet

Portée opérationnelle

Priorité : Élevée
Difficulté : Moyenne



Public visé
Ménages



Flux impacté
DMA



Potentiel de réduction DMA
Non évaluable - Potentiellement faible



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
---------------------------------	------	------	------	------	------	------

Nombre de campagnes sur la prévention (dont vidéos, cartographies) *

3 4 4 4 4 4 4

*Hors communications spécifiques prévues par les indicateurs de certaines actions du PLPDMA (actions n°7 réemploi des emballages en verre, n°8 consommation d'eau du robinet et n°16 promouvoir la réparation)

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,15 ETP
- Service communication : 0,25 ETP



Matériels

- Vidéos, guides, flyers, affichages, bulletin communautaire, site internet, etc.

Financiers

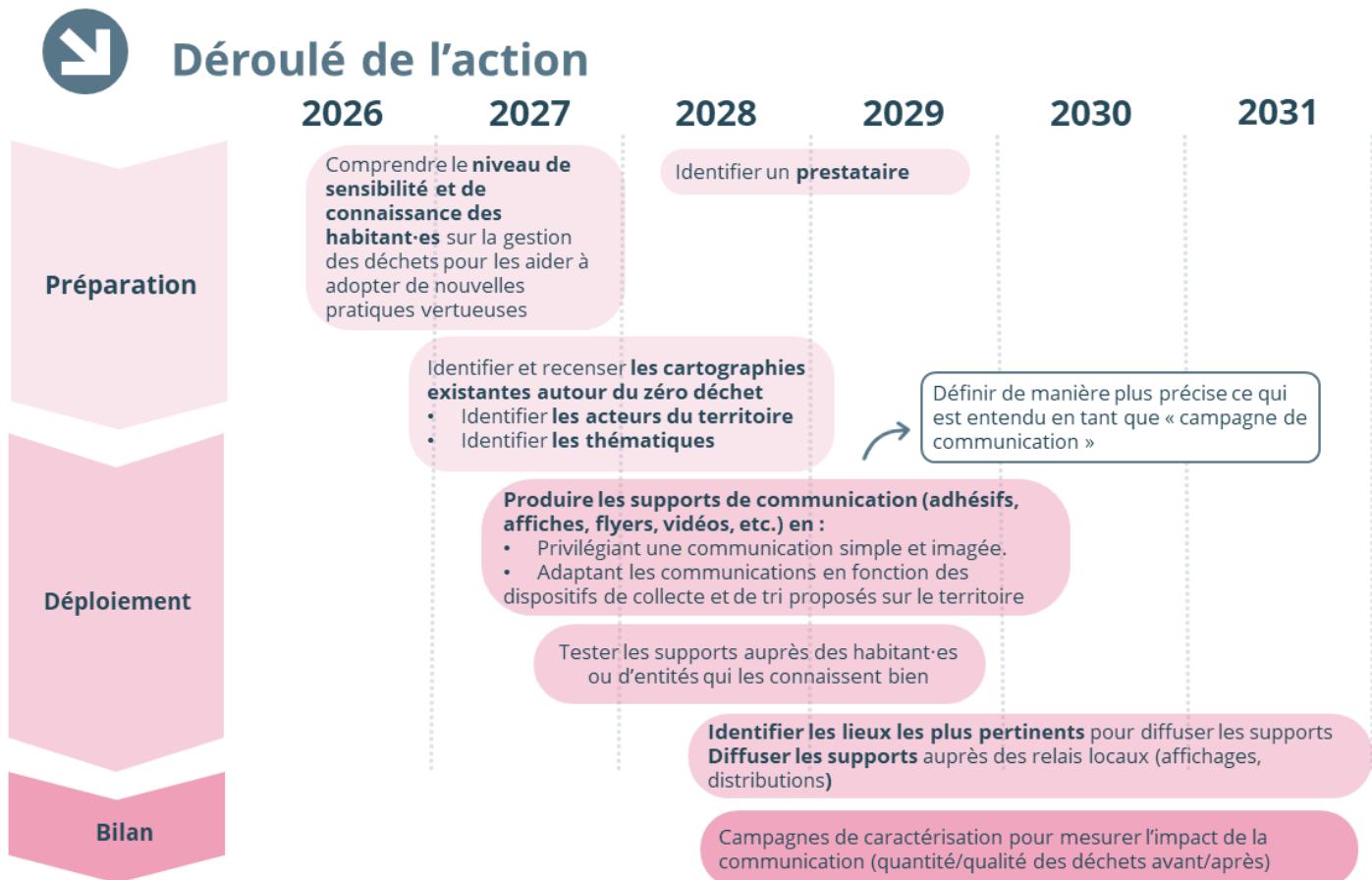
- 73 K€ pour 6 ans
- 12k€/an
- (2 vidéos, défi famille ZD, stickage, etc.)

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

- Communication

Action n°5 –Communication (innovante, numérique et cartographie du zéro déchet)



Retour d'expériences

- Le SITOM Sud Rhône reconnu pour sa « communication active » ;
- Le SMICTOM d'Alsace Centrale a travaillé autant sur les modes de communication que sur les messages dans le cadre de son programme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (TZDGZ) ;
- Le SIETREM de Seine et Marne met à disposition des usagers de nombreux outils de communication pour les accompagner dans la gestion quotidienne de leurs déchets et les sensibiliser aux consignes de tri (plaquettes, autocollants). [Pour en savoir plus](#)
- Le SMICVAL qui a développé une communication complète et rédigé des guides pratiques thématiques : [guides pratiques](#).



Guides thématiques du SMICVAL



Point d'attention

Il est recommandé de se questionner sur le développement de l'usage du numérique et de ses impacts. Les outils numériques développés, tels que la mise à disposition de formations en ligne, la création d'applications de géolocalisation des points de collecte des déchets, les supports vidéo, etc. doivent avoir été pensé dans une approche de sobriété, éthique et responsable numérique.

Pour plus d'informations, consulter le site ADEME : [Communication Responsable](#)

Axe 2 – Sensibilisation des publics

Action n°6

Communauté ambassadrice

Contexte

La sensibilisation est fondamentale pour la prévention des déchets : elle apporte des connaissances et incite à l'action. Afin de toucher un public toujours plus large et plus divers sur la thématique de la prévention, l'Agglomération du Pays de l'Or souhaite développer un réseau de citoyen·nes qui pourraient être les relais de l'information et des actions mises en œuvre par la collectivité, afin d'investir des champs différents de la communication institutionnelle.

Objectifs

- Créer des relais de l'information de l'Agglomération sur le territoire
- Investir d'autres moyens de communication
- Sensibiliser et inciter à la réduction des déchets

Portée opérationnelle

Priorité :  Élevée
Difficulté :  Moyenne



Public visé

Ménages



Flux impacté

DMA



Potentiel de réduction DMA

0,15 kg/hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de membres dans la communauté	30	35	40	45	50	55
Nombre d'événements organisés avec la communauté	2	2	2	2	2	2

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,10 ETP



Matériels

- Salle pour accueillir les rencontres de la communauté

Financiers

- Rencontres annuelles, visites de sites, collations, etc. : 200 €/session
- Total : 400€/an

Acteurs à mobiliser

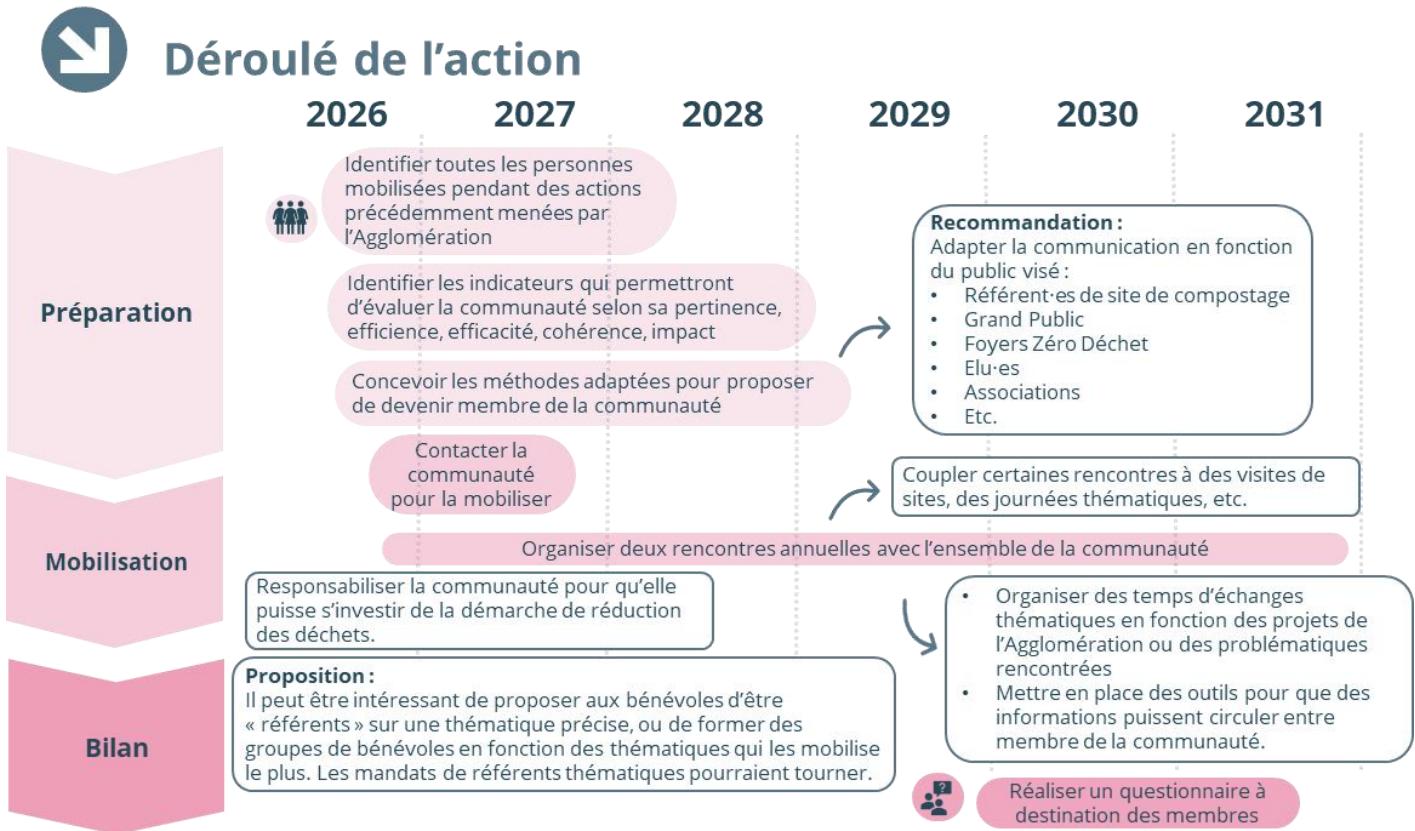
Services du Pays de l'Or

- Communication

Acteurs du territoire

- Communes
- Services des communes Vie associative, petite enfance, CCAS, scolaire
- Comités de quartiers, associations (sportives, culturelles, environnementales, etc.)

Action n°6 – Communauté ambassadrice



Retour d'Expérience

- La « carte des ambassadeurs du zéro déchet » à Roubaix



Communication Ville de Roubaix « Carte des ambassadeurs »

- La ville de Roubaix a développé une carte réservée aux familles zéro déchet de Roubaix (et aux plus engagés), se présentant comme une carte de fidélité. Afin de consommer dans les commerces labellisés Zéro Déchet de la Ville et bénéficier de récompenses. La Carte d'Ambassadeur est un moyen de récompenser les familles zéro déchet pour leurs bonnes actions. Elle permet également d'apporter un soutien au commerce local.



Point d'attention

- L'engagement de la communauté est réalisé sur un temps bénévole et à titre gratuit.

- Le réseau Vrac et la Région Occitanie ont organisé des journées de visites de plusieurs sites pour connaître la filière du vrac sur un territoire. Ce qui permet aux participant·es d'en apprendre plus et d'animer une communauté autour du vrac.



Journée thématique du Réseau Vrac et de la Région Occitanie

Axe 3 – Consommation responsable

Action n°7

Favoriser le réemploi des emballages en verre

Contexte

La loi AGEC fixe un objectif de 10 % des emballages réemployés ou réutilisés mis sur le marché en 2027. La France prévoit d'atteindre l'équivalent de 5 % du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation en 2030. Enfin, en juin 2023, le gouvernement a annoncé le retour de la consigne pour les emballages en verre en 2025. Sur le territoire du Pays de l'Or, il existe une installation industrielle de lavage des bouteilles en verre pour la boisson (Oc'Consigne).

Objectifs recherchés

- Réduire les emballages à usage unique
- Faire évoluer les habitudes de consommation moins génératrices de déchets
- Visibiliser les acteurs locaux de la consigne du verre

Portée opérationnelle

Priorité : 
Difficulté : 



Public visé

Ménages, commerces, entreprises pouvant mettre en place la consigne du verre



Flux impacté

Emballages en verre



Potentiel de réduction DMA

0,01 kg./hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de points de collecte présents pour le stockage tampons des bouteilles vides	0	1	1	2	2	2
Nombre de communications (site internet, réseaux sociaux, stands, stickers sur les PAV)	0	1	1	1	1	1

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,09 ETP
- Service communication : 0,03 ETP

Matériels

- Moyens de communications (affichage, site, flyers, etc.)

Financiers

- 250€/an (com.)

Acteurs à mobiliser

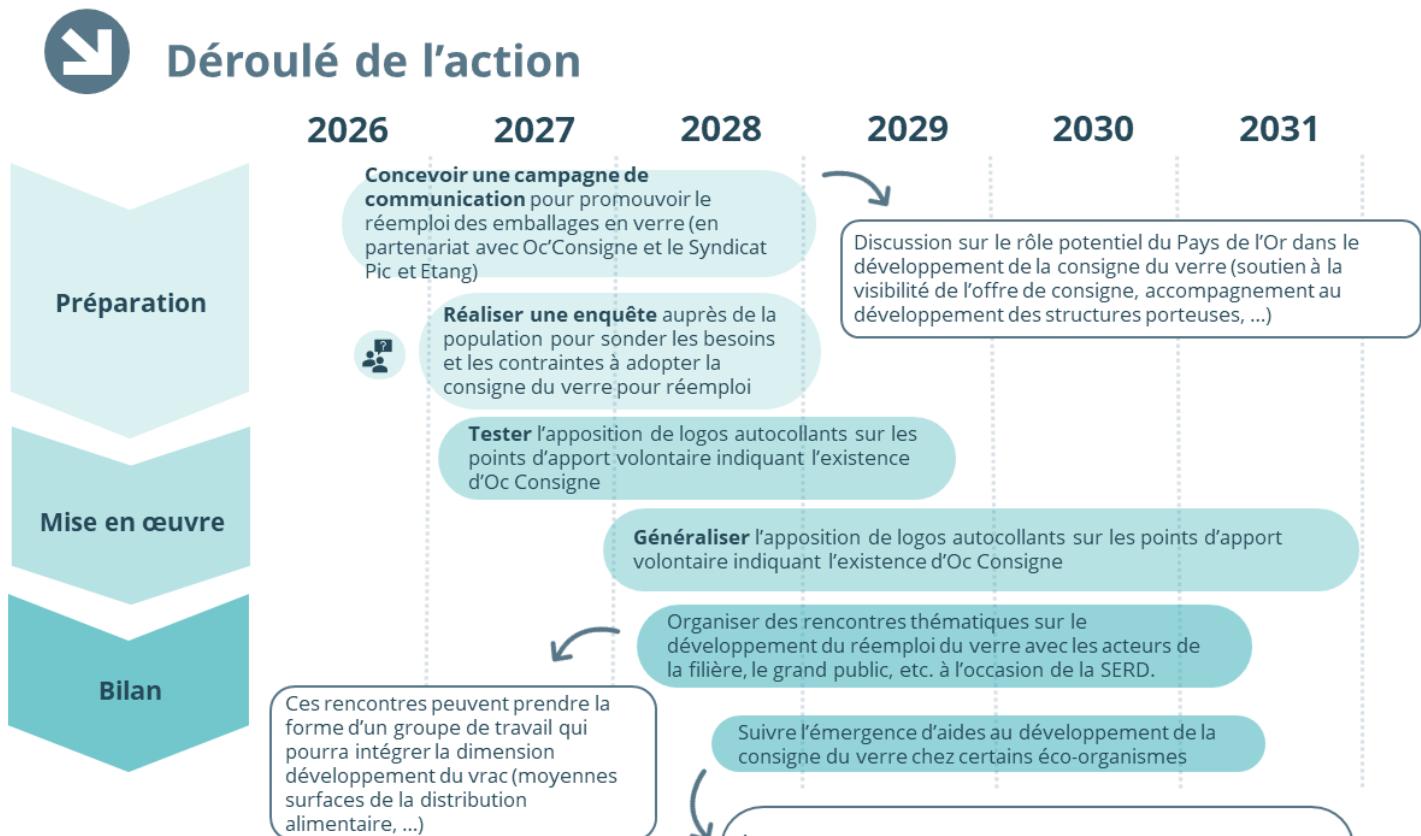
Services du Pays de l'Or

- Développement économique
- Communication

Acteurs du territoire

- Syndicat Pic et Etang
- Oc'Consigne
- Entreprises pouvant mettre (moyennes surfaces de la distribution alimentaire, ...) ou ayant déjà mis en place la consigne du verre sur le territoire
- Chambres consulaires (CMA, CCI) et éco-organismes gérant les emballages ménagers et professionnels (CITEO, Adelphe, Léko)
- Associations actives en matière de réduction des déchets pouvant servir de relais pour la promotion de la consigne du verre

Action n°7 – Favoriser le réemploi des emballages en verre



Les retours d'expérience

➤ Près de Nantes, Bout' à bout' relance la pratique de la consigne des contenants en verre auprès des producteurs, des distributeurs et des consommateurs. Elle a été soutenue dès la création par Valor'Aisne. Elle développe un réseau de points de collecte, informe les consommateurs pour les inciter à rapporter leurs contenants, collecte et, enfin, lave les pots et bouteilles dans la plus grande usine de lavage en France, à Carquefou.

➤ Le Réseau Vrac a développé un guide à destination des collectivités pour accompagner le réemploi du verre et du vrac sur les territoires.



Guide d'action du Réseau Vrac pour les collectivités

Communication et accompagnement

Message :

- Rappeler les consignes de tri du verre et mettre en avant que le verre est une ressource qui peut être réutilisée.
- Accompagner et visibiliser les projets réemploi du verre (producteurs, commerçants, etc.).

Cibles : Tout public

Modalités :

- Site internet, flyer, bulletin communautaire, panneaux d'affichage, réseaux sociaux, etc.
- Cartographie des points de collecte du verre consigné

Axe 3 – Consommation responsable

Action n°8

Promouvoir la consommation d'eau du robinet

Contexte

En France, nous consommons 9,3 milliards de litres d'eau en bouteille chaque année. 25 millions de bouteilles en plastique sont jetées chaque jour en France. Seulement 1 bouteille en plastique sur 2 est mise au tri et donc recyclée.

Depuis 2022, les établissements ayant une capacité d'accueil de plus de 300 personnes recevant du public ont l'obligation de mettre à disposition au moins une fontaine à eau dès lors qu'ils sont raccordés à l'eau du réseau potable.

Consommer l'eau du robinet permet d'éviter les déchets plastique, ne nécessite pas de transport de marchandises sur de longues distances et demeure la boisson la plus accessible, d'un point de vue du coût pour les ménages.



Objectifs

- Réduire les bouteilles d'eau à usage unique
- Faire évoluer les habitudes de consommation
- Rendre l'eau du robinet désirable

Portée opérationnelle

Priorité :  Faible

Difficulté :  Moyenne



Public visé

Ménages, commerces, entreprises



Flux impacté

Bouteilles d'eau



Potentiel de réduction DMA

Non évaluables – Potentiellement faible



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de nouveaux points de remplissage de gourdes installés sur le territoire	-	3	3	5	5	6
Nombre de communication (cartographie des points de remplissage, internet, réseaux sociaux, stands, stickers)	-	1	0	1	0	1
Nombre d'actions de promotion de cette démarche (réunions auprès d'autres services, d'acteurs, etc.)	3	3	5	5	5	5

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,10 ETP
- Service communication : 0,01 ETP

Matériels

- Moyens de communications (affichage, site, flyers, etc.)
- Application point de remplissage

Financiers

- 250 €/an (com.)

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

- Développement économique
- Communication
- Eau et assainissement

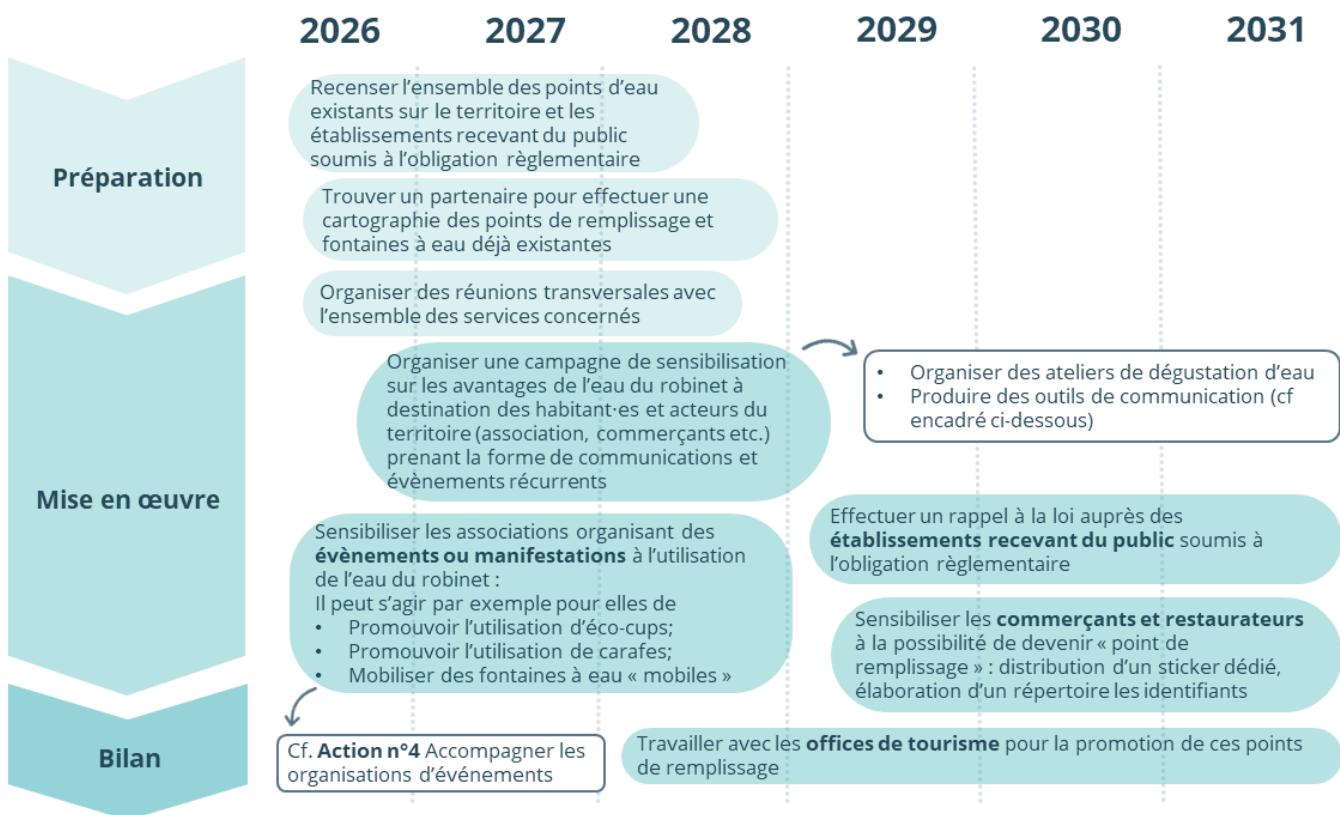
Acteurs du territoire

- Organisations pouvant mettre ou ayant déjà mis en place de fontaines à eau sur le territoire
- Chambres consulaires (CMA, CCI) et éco-organismes gérant les emballages ménagers et professionnels (CITEO, Adelphe, Léko)
- Restaurateurs et commerçants
- Syndicat Mixte Entre Pic et Etang
- Communes, dont les 3 Offices du Tourisme
- Associations organisant des évènements ou manifestations

Action n°8 – Promouvoir la consommation d'eau du robinet



Déroulé de l'action



Communication

Thématique : Rappeler que l'eau potable produite sur le territoire a trois avantages : son coût, sa qualité et sa contribution à la préservation de l'environnement à travers la réduction des déchets.

Modalités : Indiquer sur une application la cartographie des fontaines à eau disponibles



Point d'attention

Cette action doit se réaliser en parallèle de l'action n°1 sur l'éco-exemplarité de la collectivité: promotion de l'utilisation d'objets lavables plutôt que jetables, achat de produits rechargeables et éco-labellisés, promotion de l'eau du robinet avec utilisation de pichets en interne et d'éco-cup lors d'évènements.



Les retours d'expérience

En 2022, Vienne Condrieu Agglo a lancé un appel aux habitant·es du territoire pour trouver un nom à l'eau potable du territoire. Ces derniers ont été invités à voter pour le nom qu'ils préféraient. La campagne de promotion continue avec la création d'un logo et le projet de doter les bars et restaurants de bouteilles marquées au nouveau nom de l'eau du territoire : Aqua Vienna et l'organisation de multiples animations dédiées à la prévention des déchets.

La régie Eau de Paris a lancé en 2021 une action pour promouvoir l'eau de la ville dans les commerces locaux. Les volontaires reçoivent un autocollant à apposer sur leur vitrine pour signifier qu'il est possible de remplir gratuitement sa gourde d'eau dans leur établissement. [Pour en savoir plus](#)

Axe 3 – Consommation responsable

Action n°9

Promouvoir les textiles sanitaires lavables

Contexte

Les textiles sanitaires sont composés de papiers souillés et fractions hygiéniques. Les papiers souillés peuvent, pour partie, être orientés en compostage. La fraction hygiénique peut être réduite grâce à l'utilisation de produits réutilisables / lavables.

Un enfant utilise environ 5 000 couches jetables jusqu'à sa propreté et peut représenter jusqu'à 2 tonnes de déchets. Une femme peut utiliser jusqu'à 15 000 protections périodiques dans sa vie, soit environ 150 kg de déchets.

L'agglomération souhaite subventionner l'achat de textiles sanitaire (couches et serviettes).



Objectifs

- Favoriser l'accès à des produits d'hygiène et de protections lavables en accompagnant les particuliers (animations et aide à l'achat)
- Encourager le recours au réutilisable en levant les appréhensions
- Diminuer la quantité de textiles sanitaires dans les OMR

Portée opérationnelle

Priorité : Moyenne

Difficulté : Moyenne



Public visé

Jeunes parents, structures d'accueil de la petite enfance, maternité, EHPAD, femmes



Flux impacté

Textiles sanitaires



Potentiel de réduction DMA

1,99 kg./hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de subventions attribuées pour l'acquisition de couches lavables	-	40	40	40	40	40
Nombre de subventions attribuées pour l'acquisition de protections hygiéniques lavables	-	110	110	110	110	110

Moyens prévisionnels

Humains

Service prévention : 0,07 ETP

Matériels

- Moyens de communication
- Kit de démonstration

Financiers

- 9 500 €/ an (subventions de couches et protections hygiéniques lavables)

Acteurs à mobiliser

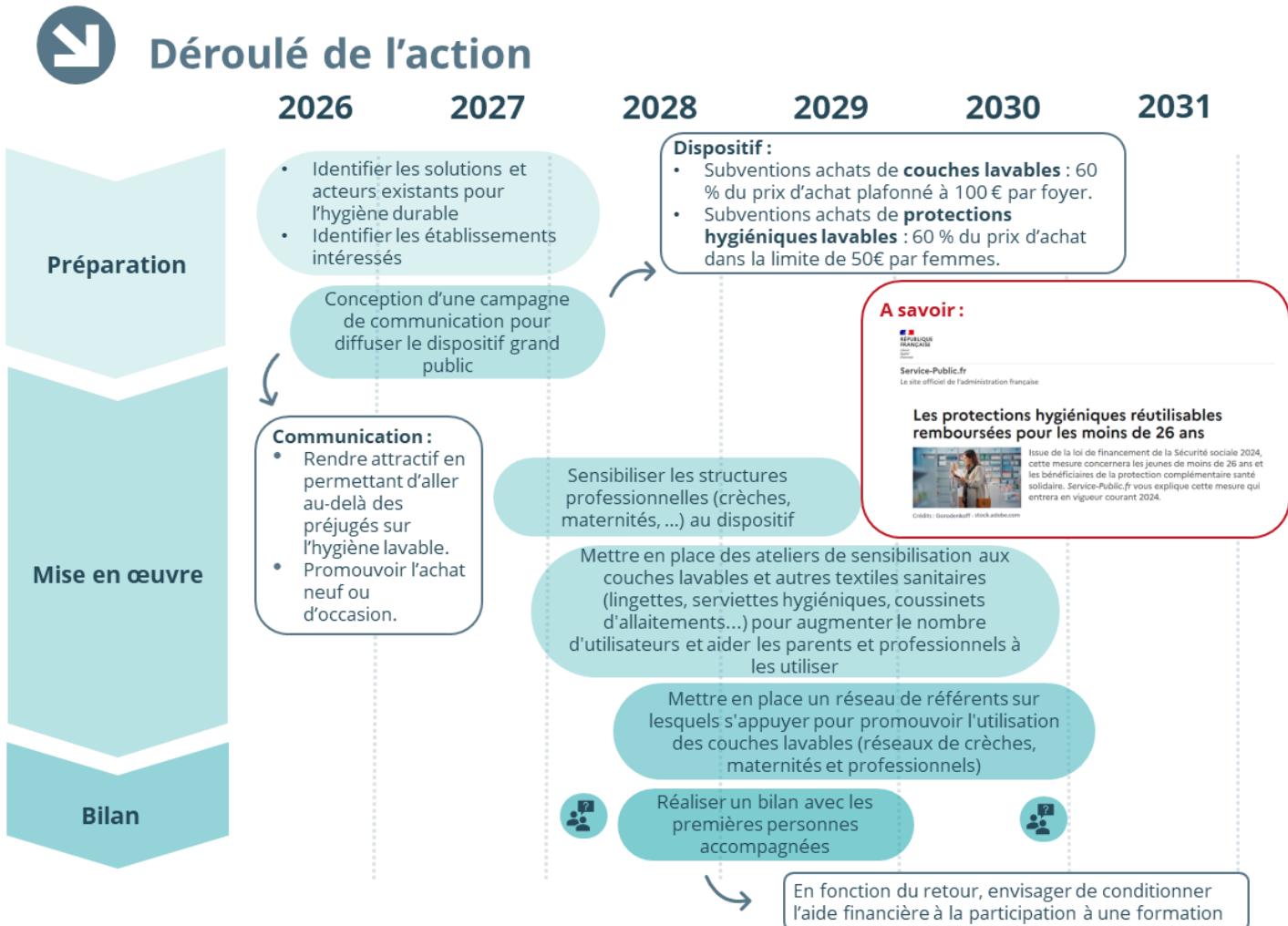
Services du Pays de l'Or

- Communication

Acteurs du territoire

- Etablissements scolaires
- Professionnels de la petite enfance et de soins : crèches, maternités
- Associations actives en matière de réduction des déchets pouvant servir de relais pour la promotion des textiles sanitaires lavables

Action n°9 – Promouvoir les textiles sanitaires lavables



Perspectives d'évolution

- Sessions de formation à l'utilisation des produits hygiéniques lavables, voire à leur fabrication
- Animation auprès des parents dans les écoles, maternités etc.
- Rencontre des professionnels concernés
- Relais des guides et documentation existante



Les retours d'expérience



Infographie CC Belle-Île en Mer

- La Communauté de Communes de Belle-Île-En-Mer a organisé une distribution gratuite de kits de textiles sanitaires pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, ces kits étant composés de mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout, cotons, lingettes, tampons et serviettes. La Communauté a réalisé ces kits avec la collaboration d'une ressourcerie locale, de Retritex (collecte et tri de TLC), et de l'entreprise locale Cocoon Isle..
- L'Eurométropole de Strasbourg propose une subvention de 60 € par enfant pour l'achat ou la location de couches lavables. Plus globalement, il s'agit de promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires lavables en remplacement des lingettes, mouchoirs, serviettes ou des protections hygiéniques jetables.

Axe 3 – Consommation responsable

Action n°10

Défi famille Zéro Déchet

Contexte

La Loi AGEC prévoit la réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010. L'organisation de défis permet aux familles du territoire de découvrir dans une démarche collective, des solutions de réduction des déchets sur l'ensemble des DMA et contribue donc globalement au développement de nouvelles pratiques de consommation.

L'Agglomération a lancé une première édition en 2023 et souhaite réitérer la dynamique tous les deux ans.

Objectifs recherchés

- Sensibiliser aux gestes de réduction des déchets au sein des ménages
- Identifier des foyers exemplaires, témoignant de la faisabilité du zéro déchet et qui pourront être porte-paroles de la démarche
- Créer des synergies au sein de la population en faveur de la démarche
- Mieux connaître les enjeux sur le territoire du zéro déchet (difficultés remontées par les participants, acteurs actifs, etc.) pour mieux orienter les mesures de POA en faveur de réduction des déchets sur le territoire
- Aider les acteurs locaux favorisant la consommation responsable à se développer en les visibilisant au cours du défi

Portée opérationnelle

Priorité :  Moyenne
Difficulté :  Moyenne



Public visé
Ménages



Flux impacté
DMA



Potentiel de réduction DMA
0,21 kg./hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de foyers participants	30	-	30	-	30	-
Nombre de personnes engagées dans une démarche de parrainage des éditions suivantes	10 %	-	15 %	-	25 %	-
Nombre de défis proposés	1	-	1	-	1	-
Pourcentage de réduction des déchets par pers.	30%	-	30%	-	30%	-

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,30 ETP/année de défi

Matériels

- Matériel pédagogique pour anim.
- Kit zéro déchet
- Matériel de pesées, etc.

Financiers

➤ 22 500 €/ défi (3 défis/6ans)

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

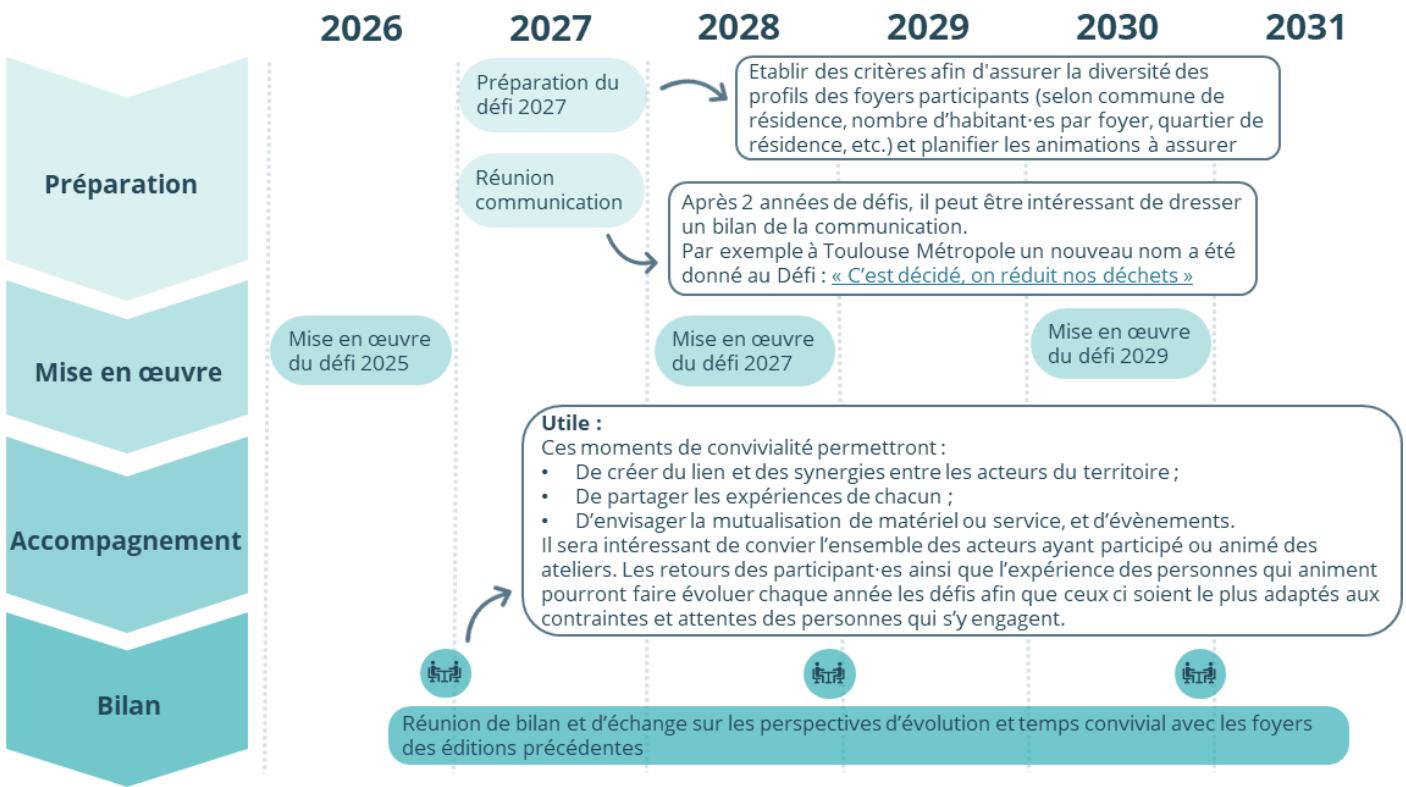
- Communication
- Action sociale et jeunesse
- Transition Eco.

Acteurs du territoire

- Associations de protection de l'environnement actives sur le territoire, associations de l'ESS, associations de quartier, etc.
- Entreprises du territoire qui promeuvent une conso responsable
- Couturier·es (pour les sacs de vrac), réparateurs
- Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (visite de sites)
- Communes et lieux culturels et de rencontre (MJC, cafés engagés...)

Action n°10 – Défi famille zéro déchet

Déroulé de l'action



Les retours d'expérience

- L'association Zéro Waste France a notamment créé un guide méthodologique pour l'organisation de ces ateliers.
 - La Métropole Aix-Marseille-Provence, en partenariat avec Zéro Waste Marseille a également développé un Défi Voisin Zéro Déchet, pour permettre aux personnes de découvrir les ressources en lignes (webinaire, infolettres, etc. et participer aux ateliers lorsque les places se libèrent.
 - Toulouse Métropole a développé un défi en modifiant son nom : « C'est décidé, on réduit nos déchets »



Infographie « C'est décidé, on réduit nos déchets »

Perspectives d'évolution

La ville de Roubaix, qui n'a pourtant pas la compétence en matière de gestion des déchets, a été pionnière dans l'organisation de Défi Famille Zéro déchet dès 2014. Elle a développé un outil en ligne de gestion des défis.

La ville a réussi à embarquer l'ensemble des acteurs du territoire dans la démarche (habitant·es, commerces, entreprises, écoles, communes, etc.) qui s'est ensuite déployée autour de l'Economie Circulaire (Appel à projet « « Upcycle Your Waste », Future maison de l'Economie circulaire et du Zéro Déchet, etc. .

Axe 3 – Consommation responsable

Action n°11

Organiser des ateliers zéro déchet « faire soi-même »

Contexte

Cette action vise à développer les ateliers du « faire soi-même » en soutenant des projets ou en organisant par l'agglomération des ateliers, en veillant à ce que ces ateliers puissent toucher un public diversifié. Ces ateliers doivent permettre de diffuser les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets auprès des habitant·es de manière locale et ciblée sur des thématiques clés, en lien avec le réemploi et la réutilisation. Ils peuvent se focaliser sur la fabrication de produits quotidiens tels que des produits ménagers ou des cosmétiques, mais ils peuvent également porter sur des objets ou des matériaux pour favoriser la construction à partir de matériaux de récupération ou la réparation.



Objectifs recherchés

- Sensibiliser les habitant·es et diffuser les bonnes pratiques de réduction des déchets
- Faciliter les actions moins génératrices de déchets en apprenant aux habitant·es à « faire autrement »
- Faire évoluer les habitudes de consommation moins génératrices de déchets

Portée opérationnelle

Moyenne

Priorité : ● ● ● ○ ○

Facile

Difficulté : ● ● ○ ○ ○



Public visé

Ménages



Flux impacté

Emballages,
OMR



Potentiel de réduction DMA

0,07 kg./hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'ateliers organisés	2	2	2	3	3	3
Nombre de participant·es	20	20	20	30	30	30
Nombre de partenaires	2	2	2	3	3	3

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,10 ETP

Matériels

➤ Matériel pour anim.

Financiers

➤ 650€/an (fonct.)

Acteurs à mobiliser

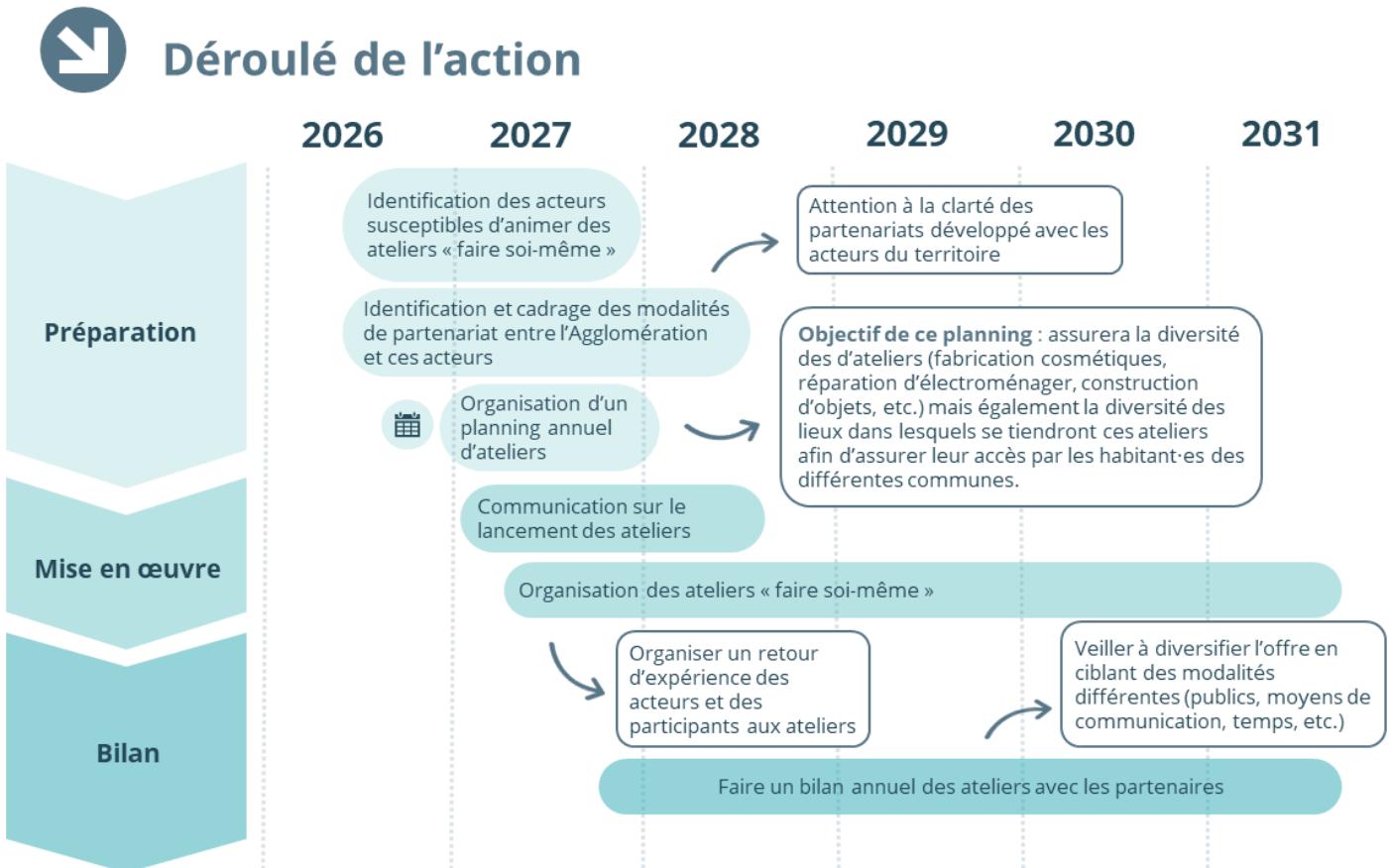
Services du Pays de l'Or

- Environnement
- Communication
- Solidarité

Acteurs du territoire

- Associations promouvant le zéro déchet et la consommation responsable
- Les relais de proximité (mairies, maisons de quartier, référents de site de compostage, ...)

Action n°11 – Organiser des ateliers zéro déchet « faire soi-même »



Les retours d'expérience

- UNIVALOM a développé des ateliers thématiques Zéro Déchet, par exemple ci-contre un atelier Zéro Déchet autour de la Rose, ainsi que des Masters Class Zéro déchet sur deux thématiques : La Couture Zéro Déchet et la Permaculture zéro Déchet à travers des parcours d'ateliers



Affiche d'un atelier d'UNIVALOM

- France 3 Pays de La Loire a développé une chaîne de minis vidéos « Atelier Zéro Déchet » pour apprendre à faire soi-même.
- Le CPIE de la Vallée de L'Orne a développé l'animation Eco'Appart pour donner à voir directement aux habitant·es à quoi ressemble un appartement et un mode de vie qui réduit ses impacts



Point d'attention

Le rôle de l'Agglomération n'est pas le même en termes en fonction de ce qui est décidé avec les acteurs (rôle de financement, de coordination, de communication, d'organisation, etc.). L'organisation des ateliers, comme la gestion des inscriptions, et tout autre aspects pratiques peuvent être pris en charge par les acteurs partenaires ou l'Agglomération.

En tout état de cause, l'Agglomération devra s'assurer de la diversité de l'offre proposée et de la complémentarité des acteurs afin que ceux-ci communiquent entre eux et puissent ainsi se développer.

Axe 3 – Consommation responsable

Action n°12

Marché Zéro déchet

Contexte

L'Agglomération souhaite engager l'ensemble des marchés alimentaires et artisanaux du territoire dans la prévention des déchets, pour éviter qu'ils ne deviennent les déchets des ménages. Il s'agit de réviser la convention passée il y a plusieurs années avec les marchés pour y intégrer une dimension de réduction des déchets à la source pour proposer aux habitant·es du territoire de nouveaux modes de consommation (apporter son sac à pain réutilisable, acheter à petit prix les invendus, promotion de la consigner,...).



Objectifs recherchés

- Inciter des formes de consommation moins génératrice de déchets grâce à l'engagement des producteurs, commerces, artisans
- Mettre en avant les bonnes pratiques et les partager pour engager de nouveaux acteurs
- Mettre en place une charte des marchés zéro déchet

Portée opérationnelle

Priorité :  Moyenne
Difficulté :  Moyenne



Public visé

Communes, producteurs, commerces, artisans, ménages



Flux impacté

OMR, emballages



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable – Potentiellement modéré



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de communes signataires de la convention marché zéro déchet (tous les marchés)	-	-	3	3	2	-
Nombre d'activités zéro déchet proposées lors des marchés évènementiels	-	-	6	6	6	6
Nombre de rencontres avec les exposants (réunions, visites avec placiers, ...)	-	-	2	2	2	2

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,15 ETP

Matériels

➤ Supports de communication (affiches, guides, ...)

Financiers

➤ 600€/an (fonct.)

Acteurs à mobiliser

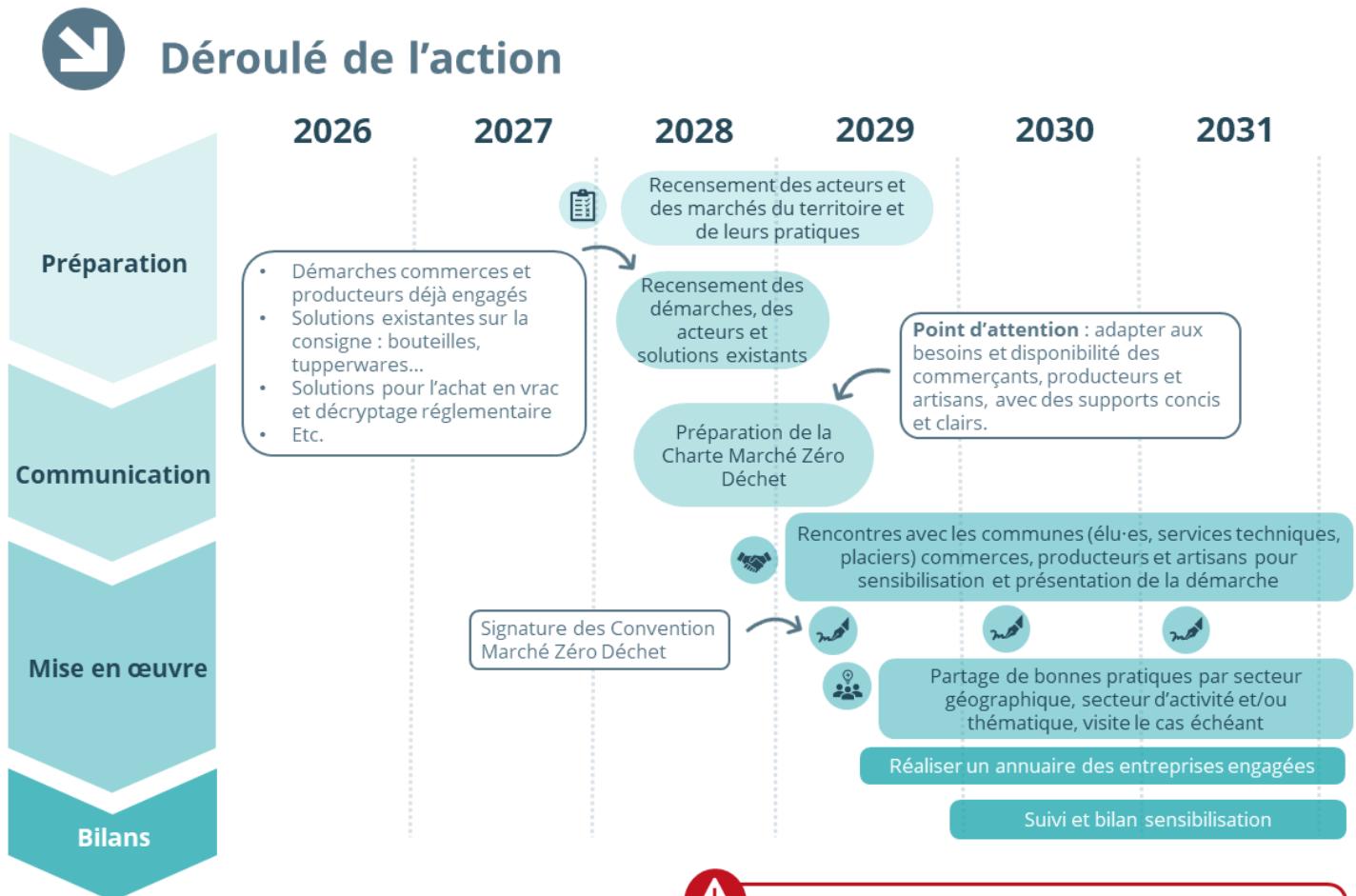
Services du Pays de l'Or

- Développement économique
- Projet Alimentaire Territoire
- Communication

Acteurs du territoire

- Communes, services techniques et placier
- Associations de commerçants
- Fédérations professionnelles et chambres consulaires
- Producteurs et commerçants
- Associations de protections de l'environnement actives en matière de réduction des déchets pouvant servir de relais

Action n°12 –Marché Zéro déchet



Communication

Cibles particulières : Une communication ciblée pour les professionnels devra être mise en place en utilisant les canaux de communication les plus adaptés à cette cible : échanges directs, premières prises de contact en se rendant sur place, prise de rdv à un moment idéal pour le pro, mails, rencontre inter-entreprise, etc.

Points d'attention

- Prendre en compte la disponibilité des acteurs, pour lesquels la gestion des déchets peut être vue comme secondaire et non prioritaire
- Cette action se situe à la limite du champ d'intervention du SPPGD, mais contribue à l'adoption de pratiques plus vertueuses, il sera important de veiller à la clarté des messages et informations transmises



Les retours d'expérience

- La Ciotat a lancé sa démarche « Mon Marché Zéro Déchet » avec la réalisation d'une enquête, conçue en collaboration avec un psychologue social, pour connaître les perceptions, comportements et usages sur le marché. Les résultats de l'enquête ont permis d'adapter les interventions et actions de sensibilisation auprès des usagers du marché grâce à la conception d'un protocole d'approche du public conçu spécifiquement pour ce projet, notamment l'installation d'une plage du futur où les citoyen·es étaient invité·es à se projeter dans un futur où les déchets auraient remplacé le sable de nos belles plages.



Installation à La Ciotat

Axe 4 – Végétaux et restes alimentaires

Action n°13

Développer le tri à la source des biodéchets

Contexte

La Loi AGEC de 2020 a fixé l'objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets, l'Agglomération du Pays de l'Or a prévu le renforcement de la distribution de composteurs individuel, de lombricomposteurs et de poules, ainsi que le développement de solutions de compostage partagé et le déploiement d'une collecte en apport volontaire (bacs et abri-bacs) sur certaines zones du territoire.

Objectifs

- Offrir à l'ensemble des habitant·es une solution de tri à la source des biodéchets
- Réduire les biodéchets dans les OMR ;
- Accompagner et former les usagers à la pratique du compostage
- Promouvoir le compostage individuel et partagé

Portée opérationnelle

Priorité : Très élevée
Difficulté : Difficile

Public visé
Ménages

Flux impacté
Biodéchets /
OMR

Potentiel de
réduction DMA
19,49 kg./hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de solutions individuelles déployées (composteur individuel, lombricompostage et poule)	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Nombre de solutions collectives déployées (aires de compostages partagés, points de collecte)	60	60	60	60	60	50
Nombre d'actions autour des biodéchets (réunions, sensibilisations scolaires, ...)	60	60	65	65	70	70
Tonnages de biodéchets détournés dont ceux valorisés en Pgprox	-	-	-	-	-	3 000

Moyens prévisionnels

Humains

- 1 cheffe de projet
- 2 agents mis à disposition par Pic et Etang jusqu'en décembre 2026
- 3 agents de suivi terrain

Matériels

- Composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs, PAV biodéchets
- Locaux pour le stockage et la réalisation des ateliers
- Matériel pédagogique : composteurs pédagogiques, jeux avec la découverte des micro-organismes, etc.

Financiers

- 230K€/an (invest.+fonct.)

Hors aides et subventions du Fonds Verts + Coûts de pré-collecte des biodéchets intégré au budget

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

- Communication ;
- Exploitation de collecte des déchets.

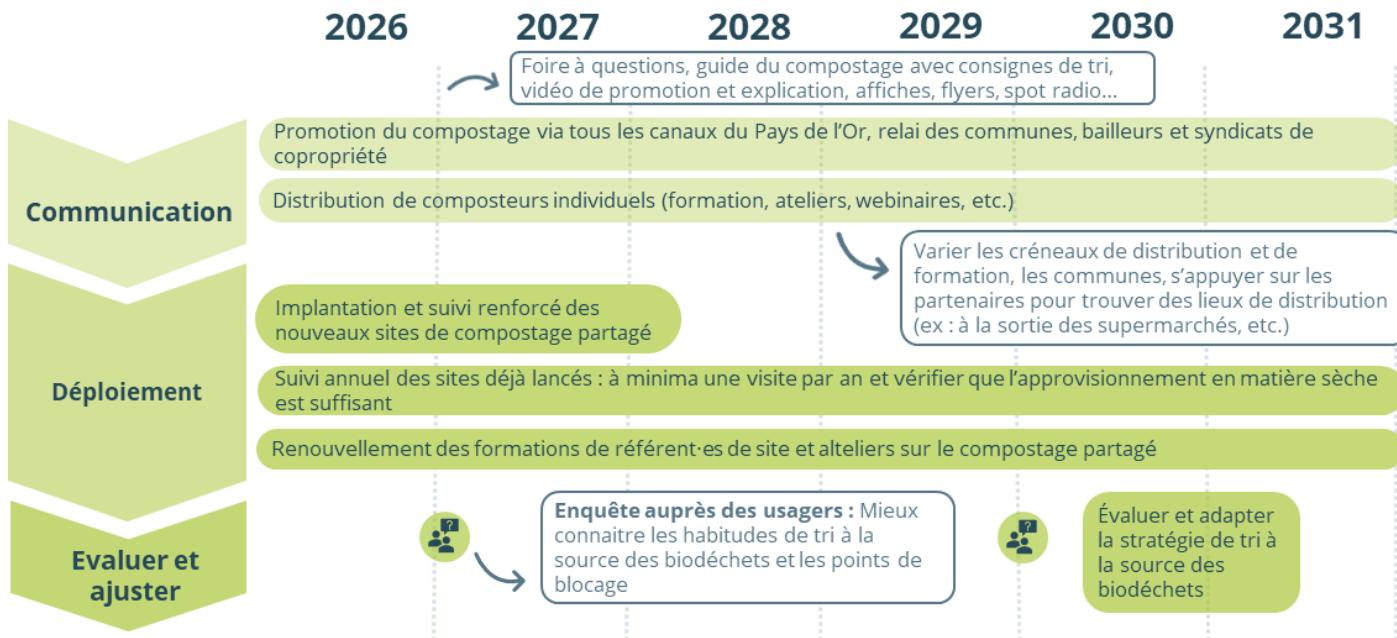
Acteurs du territoire

- Communes (relai) et services techniques (lien pour l'utilisation de compostage et fourniture de broyat)...
- Associations spécialisées biodéchets
- Jardins partagés, familiaux ou solidaires
- Syndicat Pic et Etang

Action n°13 – Développer le tri à la source des biodéchets



Déroulé de l'action



Ressources

- Guide ADEME « [Comment réussir son compost ?](#) »
- Outils pédagogiques du [Réseau Compost Citoyen](#) et leurs formations ([catalogue des formations](#))
- Fiche « [Organiser un atelier sur le compostage](#) » de la CDPNE et l'ADEME



Retour d'expérience

- Grand Reims, [formation en ligne sur le compostage](#) accessible à tout moment
- SYMEVAD, kits de compostage distribués gratuitement après une [réunion d'information](#)
- Saint-Etienne Métropole assure le passage d'[équipes de sensibilisation](#) pour les solutions de tri des biodéchets
- La [CA de l'Albigeois](#) et la [CA Royan Atlantique](#) organisent des apéros compost
- Le [VALTOM](#) propose une [vidéo](#) pour expliquer comment commander, monter son composteur et pratiquer le compostage à domicile



Vidéo
VALTOM

Communication et accompagnement

Thème : promotion de la pratique du compostage

Cibles : Ménages

Médias :

- Communication régulière sur le sujet pour lever les à priori sur le compostage
- Ligne téléphonique et adresse mail ouvertes aux questions sur le compostage
- Ateliers compostage présentiels et en ligne, avec possibilité d'inscription en ligne pour faciliter l'accès
- 2 enquêtes de suivi des pratiques sur les biodéchets



Affiche CARA
Apéro compost



Points d'attention

Dévier du temps aux agents pour répondre aux questions spécifiques des usagers (via téléphone et mail).

Engager les bailleurs et syndicats de copropriété dans la démarche

Axe 4 – Végétaux et restes alimentaires

Action n°14

Rendre autonomes les communes dans leur gestion des végétaux

Contexte

L'Agglomération du Pays de l'Or réceptionne les végétaux produits par les communes du territoire. L'Agglomération souhaite autonomiser les communes dans la gestion de leurs végétaux et revoir les conditions d'accès des plateformes de gestion des végétaux. Aujourd'hui, sur les 510 kg/hab./an de déchets occasionnels (principalement apportés en centre de valorisation de l'Agglomération), qui sont produits sur le territoire, plus de la moitié est constitué de végétaux (53%). Ce gisement est principalement apporté par les communes du territoire.

Objectifs

- Réduire la gestion des végétaux sur les plateformes de l'Agglomération
- Diffuser les pratiques du jardinage au naturel auprès des services techniques des communes
- Montrer l'utilité des végétaux en tant que bioressources (paillage et/ou compostage) sur les espaces verts des communes
- Montrer l'exemple et diffuser les pratiques au reste de la population

Portée opérationnelle

Priorité : 
Élevée
 Difficulté : 
Moyenne



Public visé

Services techniques des communes entretenant des espaces verts



Flux impacté

Végétaux des communes



Potentiel de réduction DMA

32,71 kg/hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de services communaux audités (espaces verts, sport, ...) – en moy. 2/communes	6	6	4	-	-	-
Nombre de formations des agents communaux réalisées	6	6	4	1	1	1
Nombre de broyeurs utilisés	3	3	2	-	-	-

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,15 ETP



Matériels

➤ Broyeurs mis à disposition par l'Agglomération



Financiers

➤ 200K € d'achat de broyeurs (invest.)

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

- Communication
- Espaces naturels et Agro-environnement

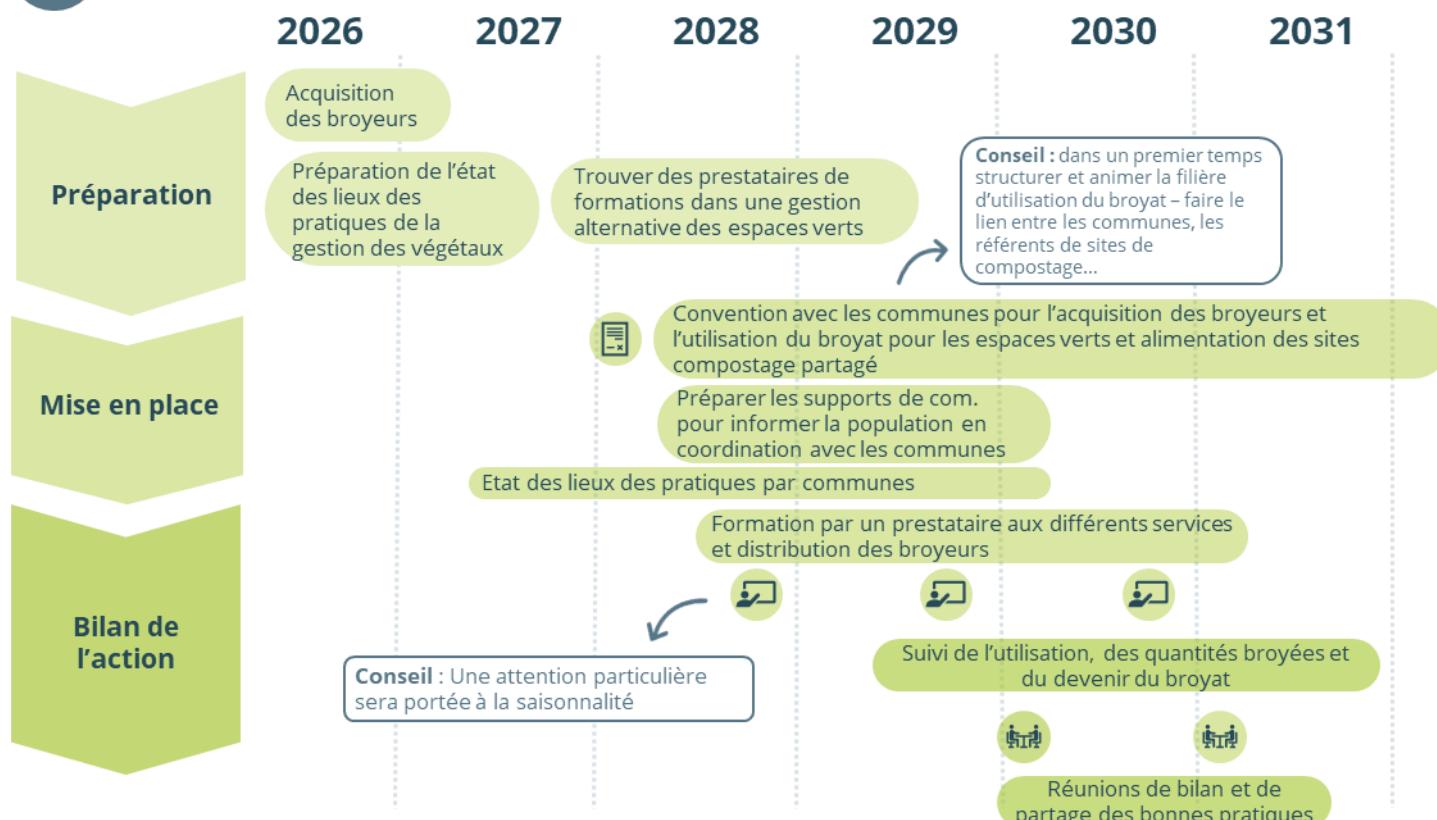
Acteurs du territoire

- Communes
- Services des espaces verts, de l'entretien, de la voirie
- Services des sports et de l'entretien des bâtiments

Action n°14 – Rendre autonomes les communes dans leur gestion des végétaux



Déroulé de l'action



Ressources

- ADEME, [Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts](#)
- Fiche « [Le broyat, un élément indispensable pour composter ?](#) » du réseau Compost Citoyen en partenariat avec l'ADEME



Point d'attention et précisions

- Le broyage de végétaux est réglementé à partir de 5m³, pour plus de précisions sur les différentes réglementations applicables : [Fiche sur la réglementation applicable pour la mise en place d'un site de broyage de végétaux](#)

Communication

Cibles : Ménages

Modalités :

- Création d'un affichage (oriflamme, panneaux mobiles, etc.) par l'Agglomération et les communes, pour promouvoir l'action de broyage des communes et pour informer de la tenue de ces sessions de broyage sur l'espace public
- Tous supports liés de l'Agglomération et des communes : magazine, site internet, réseaux sociaux, ...

Axe 4 – Végétaux et restes alimentaires

Action n°15

Le jardin du futur

Contexte

Les végétaux représentent une part très importante des DMA produits sur le territoire de POA (environ 25 %, soit 12 000 tonnes en 2023). Leur réduction est donc un enjeu particulièrement important. Cette action s'inscrit également dans le cadre de la transition écologique et du projet 2050 de POA, en amorçant un changement global sur le regard des usagers face au jardin et aux végétaux.

Objectifs

- Réduction des végétaux
- Préservation des ressources (eau) et de la biodiversité
- Changement de regard sur les végétaux, véritable ressource pour le jardin
- Promotion du broyage des végétaux

Portée opérationnelle

Moyenne

Priorité : ● ● ○ ○

Elevée

Difficulté : ● ● ● ○



Public visé

Ménages

Professionnels dans une moindre mesure



Flux impacté

Végétaux



Potentiel de réduction DMA

7,15 kg/hab./an



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nb d'animations organisés pour le grand public	15	20	25	25	25	25
Nb d'ambassadeurs des jardins	-	4	4	4	5	6
Nb d'ateliers organisés pour les professionnels	-	2	2	2	2	-
Nb de prestation de broyage à domicile réalisées	100	110	120	120	120	120

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,25 ETP



Matériels

- Broyeurs pour prestations à domicile
- Outils de jardin pour animation
- Essences lors de la création du jardin
- Communication (Guide du jardinier fainéant, flyers, etc.)

Financiers

- 30K €/an (fonct. : prestation de broyage, création d'un jardin témoins, entretiens et animation du jardin, etc.)

Acteurs à mobiliser

Partenaires

- Agents communaux
- Elus

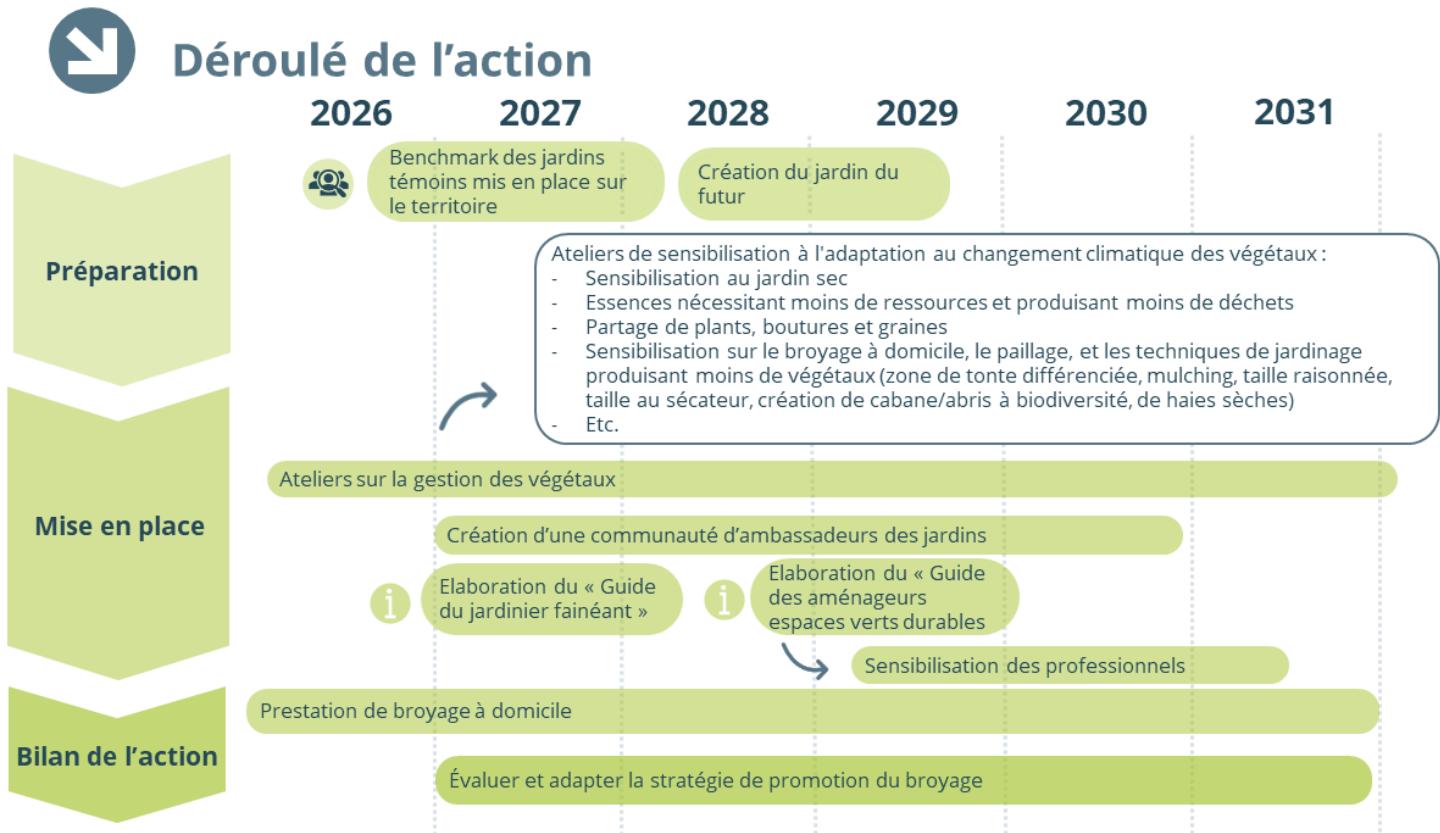
Acteurs du territoire

- Citoyens
- Associations environnementales

Institutions

- Ecoles, collèges
- CODEV

Action n°15 – Le jardin du futur



Point d'attention et précisions

- Cette fiche est en lien avec celles sur l'autonomisation des communes dans la gestion des végétaux (14), sur le développement du tri à la source des biodéchets (13) et sur la création d'une communauté ambassadrice (6) via les « ambassadeurs des jardins »;
- Action transversale entre différents services ;
- L'action peut permettre de lutter contre l'artificialisation des sols ;
- L'adhésion des communes est nécessaire pour le développement du jardin du futur ;
- Cette action nécessite un changement de paradigme sur le jardin « idéal ».

Communication

Cibles : Ménages

Modalités :

- Tous supports de POA liés : magazine, site internet, réseaux sociaux, ...
- Relais par les communes, associations, jardineries, ...
- Une communication pourra être déployée en centre de valorisation pour informer sur les prestations de broyage à domicile proposées par POA (information orale auprès des usagers utilisant la benne végétaux)



Ressources

- La [Syndicat Mixte Decoset](#) a développé 5 jardins pédagogiques et un espace de démonstration des techniques de jardinage en visite libre mis en place sur une déchèterie.
- Le [SYMEVAD](#) a aussi créé son jardin pédagogique.
- Un Guide Mon Jardin Zéro déchet a été développé avec [SYDEVAC](#) en partenariat avec l'ADEME.
- Le [Symeed 29](#) a organisé un « Défi jardin zéro déchet »

Axe 5 – Augmentation de la durée de vie des objets

Action n°16

Promouvoir la réparation

Contexte

Le réemploi est un enjeu favorisé par la réglementation qui fixe un objectif de 5 % de réemploi des DMA collectés à horizon 2030. De plus, les collectivités doivent permettre l'accès aux déchèteries aux acteurs de l'ESS, à leur demande. Plusieurs acteurs du territoire ont le réemploi comme domaine d'activité (recycleries, repair café, association réalisant des ateliers pour réparer soi-même les objets du quotidien, ...).

Objectifs

- Encourager la réparation et le réemploi
- Sensibiliser à l'impact de la surconsommation d'objets
- Dynamiser l'offre de réparation
- Réaliser un maillage des lieux de réparation possibles

Portée opérationnelle

Priorité :  Moyenne
Difficulté :  Moyenne

Public visé

Tout public



Flux impacté

Tous les flux réemployables (encombrants, textiles, électroménager, matériaux...)



Potentiel de réduction DMA

0,11 kg/hab.



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'ateliers organisés	2	2	2	2	2	2
Nombre de communications sur le bonus réparation et les acteurs agréés (cartographie des acteurs, internet, réseaux)	-	1	-	1	-	1
Nombre de participants	20	20	20	20	20	20

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,15 ETP



Matériels

- Supports de communication (affiches, guides, ...)



Financiers

- 800€/an

Acteurs à mobiliser

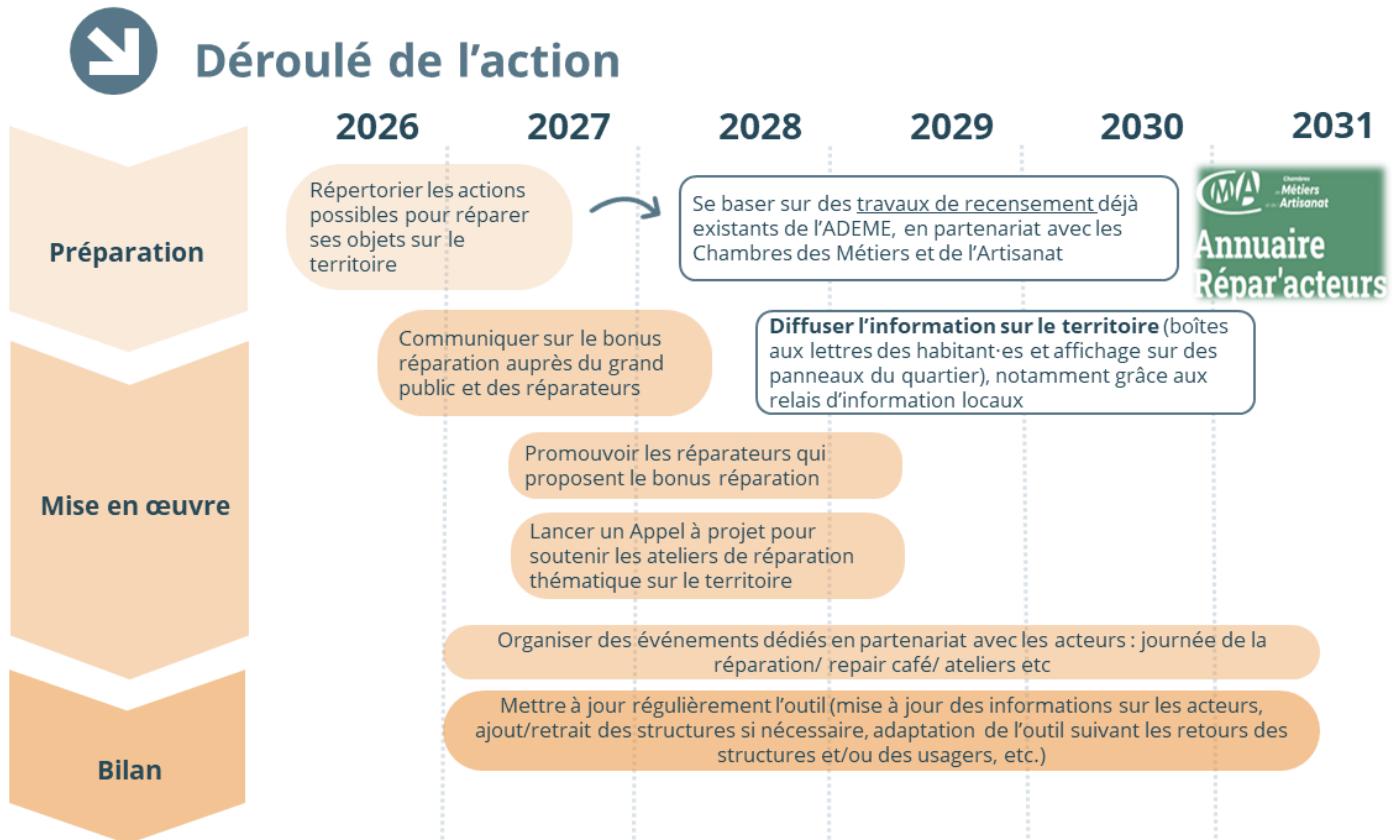
Services du Pays de l'Or

- Communication

Acteurs du territoire

- Communes (accueil des évènements et relais de l'information)
- Associations œuvrant dans le domaine de la réparation et du réemploi (réparation de vélos, Repair Café, recycleries, ...)
- Artisans travaillant dans le domaine de la réparation (vêtements, chaussures, petits appareils électroménagers, informatique, ...)
- Chambre de Métiers et d'Artisanat

Action n°16 – Promouvoir la réparation



Perspective d'évolution

Editer un annuaire de la réparation. Plusieurs modalités de diffusion sont possibles : livret type « annuaire », cartographie, format papier avec une page internet dédiée sur le site de l'Agglomération, format numérique avec un flyer à distribuer aux habitant·es...

Focus sur les repair café

Les Repair Cafés, fédérés au sein du Réseau national des Repair Cafés, ont vocation à aider les habitant·es à monter en compétences sur la réparation, au-delà de leur proposer une réparation des objets qu'ils apportent.

Retours d'expérience



Affiche « Village dans les R »

- [Laval Agglo – Journée de la réparation et du réemploi à Saint-Berthevin – Le Village dans les « R » – octobre 2023](#)
 - Stands
 - Ateliers créatifs et ludiques
 - Dons et échanges d'objets



Ressources

- [Cartographie des « bonnes adresses pour mieux consommer » de l'ADEME](#)
- [Annuaire des Répar'acteurs de la CMA \(intégré à celui de l'ADEME\)](#)
- [Liste des réparateurs Qualirépar - Ecosystem](#)
- [Liste des réparateurs é-reparation - Ecologic](#)
- [Liste des réparateurs labellisés par Refashion \(TCL\)](#)
- [Liste des réparateurs labellisés par ECOMAISON](#)

Axe 5 – Augmentation de la durée de vie des objets

Action n°17

Centre commercial de la seconde main

Contexte

La réglementation fixe un objectif de 5 % de réemploi des DMA collectés à horizon 2030. Plusieurs acteurs du territoire ont le réemploi comme domaine d'activité (recycleries, repair café, association réalisant des ateliers pour réparer soi-même les objets du quotidien, ...). Les consommateurs ont ainsi déjà l'habitude des magasins de seconde main comme les friperies, antiquaires. S'appuyant sur cette tendance, un centre commercial basé uniquement sur l'économie circulaire et la seconde main trouverait sa place sur le territoire.

Objectifs

- Encourager la réparation et le réemploi
- Sensibiliser à l'impact de la surconsommation d'objets
- Regrouper toutes les solutions de seconde main, de réemploi, et de réparation au même endroit

Portée opérationnelle	
Moyenne	
Priorité :	● ● ● ○ ○
Elevée	
Difficulté :	● ● ● ○ ○

 **Public visé**
Tout public

 **Flux impacté**
DMA, et particulièrement les objets du quotidien

 **Potentiel de réduction DMA**
Non évaluable – Potentiellement modéré



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre d'actions de promotion du centre commercial (réunions auprès d'autres services, d'acteurs, financeurs, etc.)	-	1	1	1	1	1
Nombre de partenaires potentiels (associations, entreprises, ...)	-	-	2	3	1	-
Lancement d'une étude de faisabilité	-	-	-	1	-	-

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,10 ETP

Matériels

- Foncier à aménager

Financiers

- 1 étude à 40K €

Acteurs à mobiliser

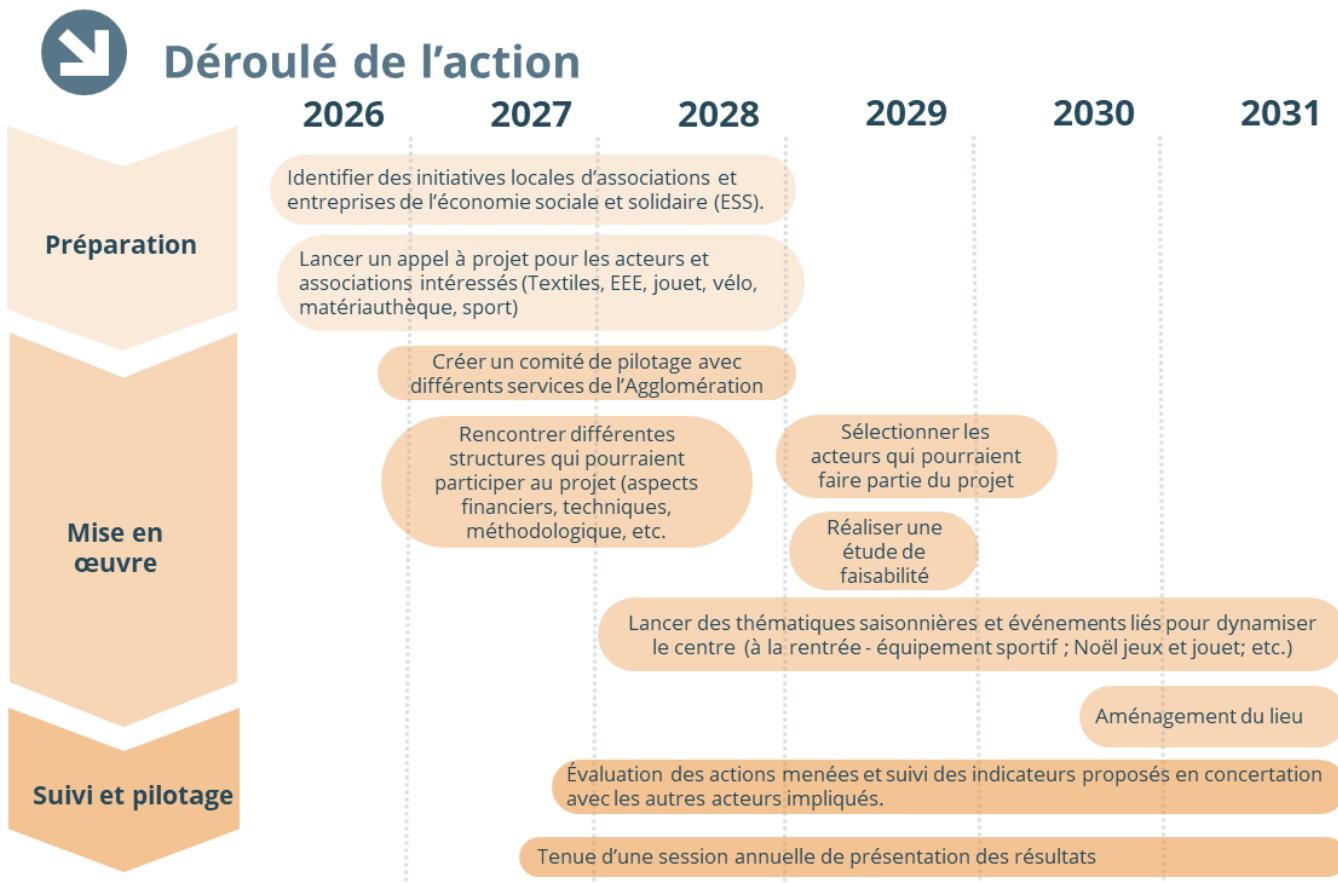
Services du Pays de l'Or

- Communication
- Urbanisme
- Développement Economique

Acteurs du territoire

- Associations œuvrant dans le domaine de la réparation et du réemploi (réparation de vélos, Repair Café, recycleries, ...)
- Structures de l'ESS
- Artisans travaillant dans le domaine de la réparation (vêtements, chaussures, petits appareils électroménagers, informatique, ...)
- Chambre de Métiers et d'Artisanat

Action n°17 - Centre commercial de la seconde main



Communication

- Promouvoir un changement de vision sur le réemploi afin de démocratiser la mode de seconde main et une consommation plus verte, plus éthique et plus durable.
- Présenter l'acte d'achat de seconde main comme un acte de responsabilité et de solidarité, soutenant une économie circulaire et durable.
- S'appuyer sur la réglementation nationale de réduction des déchets et de développement du réemploi
- Orienter sa communication vers les nouvelles générations, en particulier les Millennials et la Génération Z, privilégiant les produits d'occasion pour des raisons écologiques, économiques et esthétiques et qui peuvent jouer le rôle d'ambassadeurs clés.



Retours d'expérience

L'association IKOS, un collectif de 9 structures de l'ESS a lancé le premier "village" du réemploi, de la réparation et du recyclage sur la métropole de Bordeaux.

Tout ce qui est vendu dans ce centre est recyclé, réutilisé ou a été produit de manière organique ou durable. 8000 tonnes d'objets y sont collectées chaque année.



Photo village ikos

IRESA - Les Galeries Recylettes - Bilan du 1^{er} décembre 2019 à Angers (1^{ère} édition)

- Espace de vente d'objets d'occasion
- Espace d'information, d'ateliers et de sensibilisation à la réduction des déchets
- Espace de vente de créations « upcycling »



Photo « Galeries Recylettes » IRESA

Axe 5 – Augmentation de la durée de vie des objets

Action n°18

Expérimenter la mutualisation

Contexte

Beaucoup d'habitant·es disposent d'outils dont ils se servent très peu. D'après l'ADEME, la durée moyenne d'utilisation d'une perceuse sur toute sa durée de vie serait de 12 minutes ! Afin de réduire l'impact environnemental et économique d'un achat d'autres formes de consommation se développent : collaborative, coopérative, basée sur l'usage plutôt que le produit, etc. Grâce à ce système, les habitant·es n'ont plus à acheter individuellement et à stocker chez eux des objets servant peu.

Objectifs

- Proposer des alternatives à l'achat de produits neufs
- Aider les structures ou groupes de citoyen·es à créer et animer des coopératives d'achat couplées à un système de mutualisation
- Identifier l'existant et créer les supports nécessaires à l'organisation et l'encadrement de ces pratiques
- Développer ou faire connaître les systèmes (garantie, charte...) permettant la mutualisation des objets
- Faire monter en compétence les usagers sur les activités nécessitant l'utilisation d'outils

Portée opérationnelle



Pour ce faire ...

Cibles annuelles (non cumulées)	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<i>Nombre de réunions de présentation et sensibilisation de la démarche (réunions auprès d'autres services, d'acteurs, bailleurs, comité de quartiers, groupes de ménages, etc.)</i>	-	-	-	2	2	2
<i>Nombre d'acteurs rencontrés</i>	-	-	-	3	4	4

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,05 ETP



Matériels

- Communication de sensibilisation à la démarche



Financiers

-

Acteurs à mobiliser

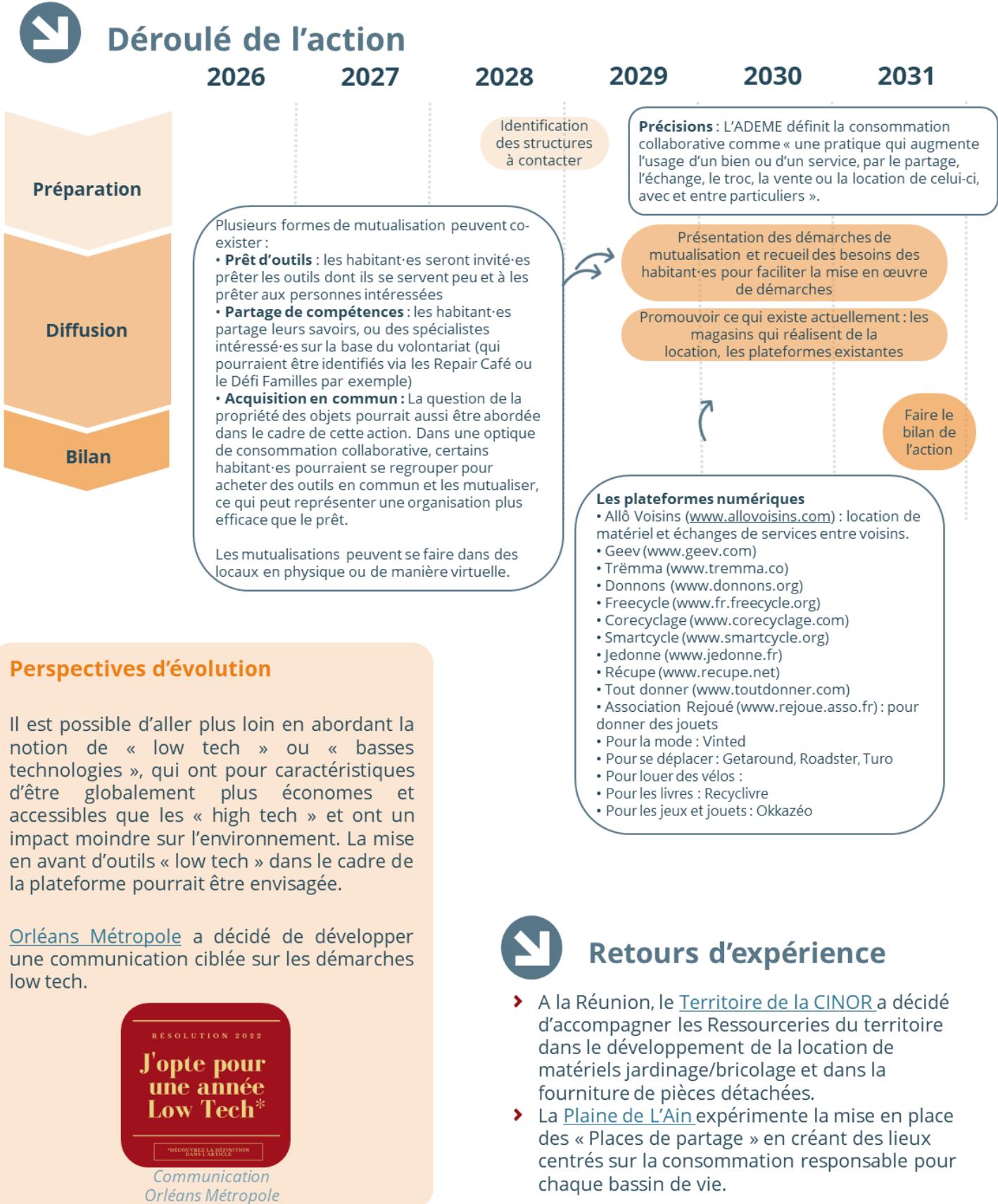
Services du Pays de l'Or

- Communication
- Transition Ecologique

Acteurs du territoire

- Communes (accueil des évènements et relais de l'information)
- Associations œuvrant dans le domaine de la réparation et du réemploi (réparation de vélos, Repair Café, recycleries, ...)
- Associations et comités de quartiers, co-propriété
- Artisans travaillant dans le domaine de la réparation (vêtements, chaussures, petits appareils électroménagers, informatique, ...)

Action n°18 - Expérimenter la mutualisation



Axe 6 – Outils économiques

Action n°19

Etudier l'opportunité d'instaurer la tarification incitative

Contexte

La loi TCEV encourage la généralisation de la tarification incitative et fixe un objectif d'un objectif de 25 millions d'habitant concernés en 2025. La TI est effectivement en plein essor mais l'objectif en 2020 n'a pas été atteint et celui pour 2025 est encore loin d'être atteint.

Le PRPGD prévoit le déploiement de la tarification incitative pour 2,1 millions d'habitant en 2025 (36%).

Objectifs

- Maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets et réduire la quantité de déchets générés
- Etudier l'opportunité d'instaurer une tarification incitative sur le territoire au regard de son contexte et apporter des éléments d'aide à la décision

Portée opérationnelle

Moyenne

Priorité :



Difficulté :



Public visé

Tous les usagers



Flux impacté

OMR, DMA



Potentiel de réduction DMA

Non évaluable pour le moment - Potentiellement fort



Pour ce faire ...

Cibles de l'action

Objectifs à atteindre

- Etude d'opportunité réalisée
- Si décision de mettre en place la TI : les objectifs de réduction OMR et DMA seront réévalués selon les résultats de l'étude

Moyens prévisionnels

Humains

- Service prévention : 0,07 ETP

Matériels

- Pas de matériel spécifique pour l'étude
- Si décision de mettre en place la TI : Matériel à prévoir en fonction des modalités retenues (ex : bacs pucés, BOM avec pesée embarquée...)

Financiers

- 1 étude à 40K€

Acteurs à mobiliser

Services du Pays de l'Or

- Communication
- Exploitation / collecte
- Finances

Acteurs

- Communes, associations locales, bailleurs sociaux
- ADEME

Action n°19 – Etudier l'opportunité d'instaurer la tarification incitative

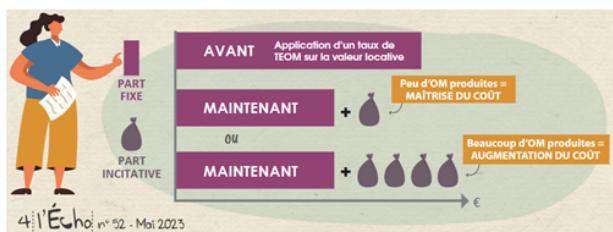


Déroulé de l'action



Retour d'expérience

- La CA Versailles Grand Parc a décliné un accompagnement s'adapter à chaque situation d'usagers.
- Le SYMAT a réalisé un dossier spécial concernant la tarification incitative



Communication du SYMAT



Communication Versailles Grand Parc

Communication

Modalités :

- Les élus·es : Mobiliser les élus·es pour porter, piloter, et coconstruire le projet.
- Les agents : impliquer les agents pour un portage quotidien et une co-construction de l'accompagnement du grand public.
- Grand public : informer le grand public, accompagner, faire adhérer, responsabiliser



Points d'attention

- La transparence et la communication sont essentielles pour favoriser l'acceptabilité
- Incrire le projet dans une perspective globale de gestion des déchets et pas uniquement financière

Axe 7 – Optimisation de la gestion des déchets

Actions n°20

Aménagement des centres de valorisation et développement des points de réemploi

Contexte

Le réemploi s'inscrit aujourd'hui dans un cadre réglementaire, avec un objectif fixé de réemployer 5 % des DMA en 2030. De plus, la loi AGEC précise que les collectivités doivent permettre aux acteurs de l'ESS d'accéder aux déchèteries.

Dans le cadre du PLPDMA 2016-2022, POA a signé une convention de partenariat avec la communauté Emmaüs en 2018, afin de favoriser le réemploi. 2 centres de valorisation ont été équipé d'un container de réemploi.

Pour autant, ces espaces ne sont pas présents sur tous les centres et ceux existants pourraient être réaménagés afin d'améliorer le réemploi.

Objectifs

- Développer le réemploi d'objets avant de devenir des déchets ;
- Sensibiliser les usagers au réemploi et à la réutilisation ;
- Aménager 3 points de réemploi sur les centres de valorisation ;
- Améliorer l'attractivité des espaces de réemploi dans les centres de valorisation ;
- Développer le réemploi d'objets touristiques l'été

Portée opérationnelle

Priorité :  Élevée

Difficulté :  Moyenne



Public visé

Tous les usagers



Flux impacté

DMA : DEA, DEEE,
TLC, ...



Potentiel de détournement

6,76 kg./an/hab.

5% des objets réemployés



Pour ce faire ...

Cibles annuelles	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Nombre de centre de valorisation équipés d'un espace de réemploi	1	1	1	-	-	-
Nombre de réunions autour du réemploi avec les agents	-	1	1	1	1	-
% des tonnages réemployé	1,5 %	2 %	3 %	4 %	5 %	5 %

Moyens prévisionnels

Humains

➤ Service prévention : 0,40 ETP

Matériels

➤ Aménagement des conteneurs maritimes, flocage, etc.

Financiers

➤ 10K €/an (invest.)

Acteurs à mobiliser

Services de POA

- Service communication
- Agents de centres de valorisation

Acteurs du territoire

- Associations œuvrant dans le domaine de la réparation et du réemploi (réparation de vélos, Repair Café, recycleries, ...)

Action n°20 - Aménagement des centres de valorisation et développement des points de réemploi



Déroulé de l'action



Perspectives d'évolution

Plusieurs partenariats peuvent être noués et renforcés : avec Emmaüs (depuis 2018), mais aussi avec la boutique solidaire de Mudaison

Certaines actions du PLPDMA peuvent s'inscrire dans une démarche globale pour favoriser la réparation et le réemploi.

En effet, la communauté ambassadrice (6) peut être un relai de communication mais aussi un véritable moteur pour le développement du réemploi en créant des synergies entre les acteurs.

En particulier, l'expérimentation de la mutualisation peut favoriser également le réemploi.



Points d'attention

- Les zones de réemploi doivent être clôturées et sécurisées.
- Présence d'une personne pour l'accueil et la gestion de la zone de réemploi à prévoir.
- Assurer les débouchés des objets déposés
- Faire le lien avec les actions de mutualisation (18), de promotion de la réparation (16), et la communauté ambassadrice (6)

3.3. Éléments de synthèse sur le plan d'actions

3.3.1. Calendrier et priorisation des actions

Pour la majorité des actions, les tâches prévues la première année correspondent à la préparation de l'action, intégrant par exemple la **détermination des modalités précises de l'action, un état des lieux des pratiques ou des acteurs, ou encore la coordination avec les partenaires.**

Le calendrier prévisionnel reflète en partie les priorités conférées à chaque action. Ces priorités ont été attribuées en fonction des potentiels de réduction des déchets estimés, des échéances réglementaires, ou encore du degré de proximité avec le champ de compétences du service environnement.



Figure 6. Planification des actions

3.3.2. Synthèse des potentiels de réduction des déchets

Le potentiel de réduction a pu être estimé pour près des deux tiers des actions. Concernant certaines actions relevant de la sensibilisation ou encore de la formation l'impact direct en termes de réduction des déchets n'est pas mesurable.

- **POTENTIELS DE REDUCTION ESTIMÉS**

Les **potentiels de réduction** ont pu être estimés pour **13 des 20 actions du PLPDMA**. Le potentiel de ces actions s'élève à 68 kg/hab. au global, soit 3 230 tonnes/an.

Le graphique ci-après synthétise les potentiels de réduction estimés en kg/hab. Des précisions sont apportées quant aux hypothèses de calculs qui ont été prises dans le tableau de suivi du PLPDMA fourni à la collectivité.

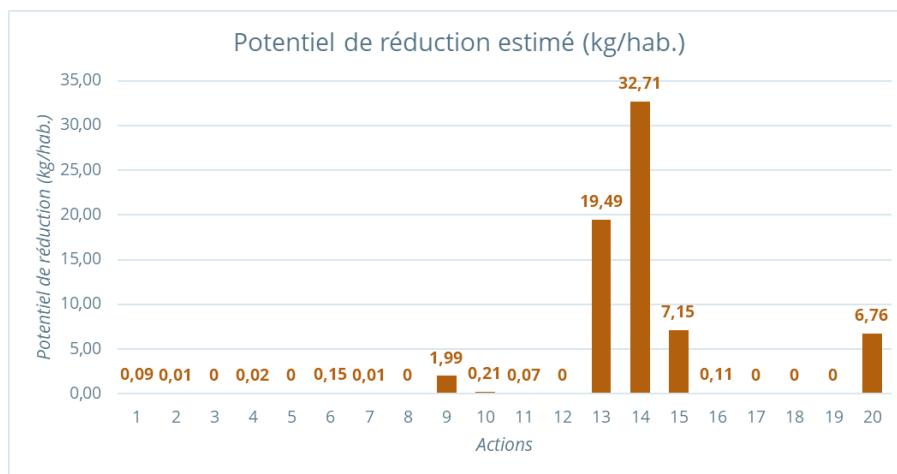


Figure 7. Potentiel de réduction

- **POTENTIELS DE REDUCTION NON ESTIMABLES**

En ce qui concerne les actions pour lequel le potentiel de réduction n'a pas pu être estimé, deux principales raisons peuvent être identifiées :

- **Actions ayant un effet transversal ou « catalyseur »** pouvant difficilement être isolé de l'effet d'autres actions, avec un potentiel de réduction potentiellement fort bien que difficilement évaluables (exemple : actions de sensibilisation)
- **Actions ayant un effet trop limité ou circonscrit pour avoir un potentiel de réduction important**, ce qui est notamment le cas d'actions symboliques ou avec une cible très spécifique (exemple : actions d'éco-exemplarité)

En ce qui concerne le deuxième cas de figure, le potentiel de réduction peut être identifié qualitativement comme « a priori plutôt faible » selon les actions concernées.

Tableau 1. Actions pour lesquelles le potentiel de réduction n'a pas pu être évalué.

n°	Action	Potentiel de réduction
3	Marchés publics responsables	Non évaluable - faible
5	Communication (innovante, numérique et cartographie du zéro déchet)	Non évaluable - faible
8	Promouvoir la consommation d'eau du robinet	Non évaluable - faible
13	Marché Zéro déchet	Non évaluable - modéré
17	Centre commercial de la seconde main	Non évaluable - modéré
18	Expérimenter la mutualisation	Non évaluable - faible

19	Etudier la mise en place de la tarification incitative sur le territoire	Non évaluables - fort
----	--	-----------------------

3.3.3. Estimation des moyens humains et financiers

Les moyens humains et financiers estimés pour mener à bien les actions sont donnés ici **à titre indicatif. Ils devront être revus et approfondis chaque année en fonction du temps réellement passés et des moyens à mobiliser.**

- **BILAN DES MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS**

En moyenne l'Agglomération du Pays de l'Or a prévu de mobiliser 7 agents (mobilisation qui évoluera avec la mise en place des actions), pour le pilotage et la réalisation du PLPDMA. Ces personnes sont déjà présentes au sein du service.

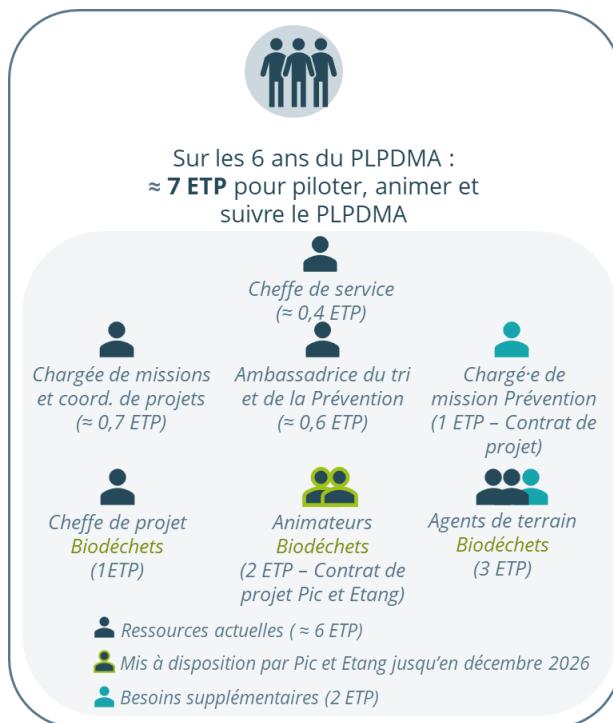


Figure 8. Bilan des agents mobilisés sur le PLPDMA

- **BILAN DES MOYENS FINANCIERS PREVISIONNELS**

Le budget global du programme local de prévention est évalué à **350 k€ hors taxe (HT) par an, soit 7,5 €/habitant par an, sans les ressources humaines.**

L'acquisition des point d'apport volontaire pour les restes alimentaires et végétaux et les composteurs (individuels et partagés) est inclus dans le budget du PLPDMA. Ainsi, l'action 3 représente à elle seule 230 k€/an (hors ETP), soit près d **tiers deux du budget total du PLPDMA**. A noter que **les montants indiqués ne tiennent pas compte des aides et subventions** dont peut bénéficier la collectivité de la part de la Région, de l'Etat, etc. A noter également qu'une partie de ce budget concerne le budget de fonctionnement de la collecte des déchets – et non de la prévention.

Le tableau ci-après représente le budget annuel, hors mobilisation des agents, pour la réalisation du programme

local de prévention des déchets :

Tableau 2. Moyens financiers à mobiliser pour la réalisation du PLPDMA

n°	Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
1	Engager l'ensemble des services de l'Agglomération dans la prévention des déchets	700 €	1 000 €	1 300 €	1 300 €	300 €	300 €	4 900 €
2	Charte d'éco-exemplarité des communes	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	1 200 €
3	Marchés publics responsables	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
4	Accompagner les organisations d'évènements	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €
5	Communication (innovante, numérique et cartographie du zéro déchet)	3 660 €	33 660 €	3 660 €	1 000 €	31 000 €	1 000 €	73 980 €
6	Communauté Ambassadrice	200 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	2 200 €
7	Favoriser le réemploi des emballages en verre	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	1 500 €
8	Promouvoir la consommation d'eau du robinet	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	1 500 €
9	Promouvoir les textiles sanitaires lavables	0 €	9 520 €	9 520 €	9 520 €	9 520 €	9 520 €	47 600 €
10	Défi Famille Zéro Déchet	22 500 €	0 €	22 500 €	0 €	22 500 €	0 €	67 500 €

n°	Intitulé de l'action	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
11	Organiser des ateliers zéro déchet « faire soi-même »	650 €	650 €	650 €	650 €	850 €	850 €	4 300 €
12	Marché Zéro déchet	0 €	0 €	600 €	600 €	600 €	600 €	2 400 €
13	Développer le tri à la source des biodéchets	229 500 €	229 500 €	230 000 €	230 000 €	230 500 €	207 000 €	1 356 500 €
14	Rendre autonomes les communes dans leur gestion des végétaux	75 000 €	75 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €
15	Le jardin du futur	26 500 €	29 700 €	32 700 €	35 700 €	35 700 €	35 500 €	195 800 €
16	Promouvoir la réparation	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 800 €
17	Centre commercial de la seconde main	0 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	40 000 €
18	Expérimenter la mutualisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
19	Etudier la mise en place de la tarification incitative sur le territoire	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	40 000 €
20	Aménagement des centres de valorisation + développer les points de réemploi	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €
Total (€)		380,71 k€	441,43 k€	373,33 k€	321,17 k€	333,37 k€	257,17 k€	2 107,18 k€
Total (€/hab.)		8,30 €/hab.	9,60 €/hab.	8,09 €/hab.	6,94 €/hab.	7,18 €/hab.	5,53 €/hab.	7,61 €/hab.

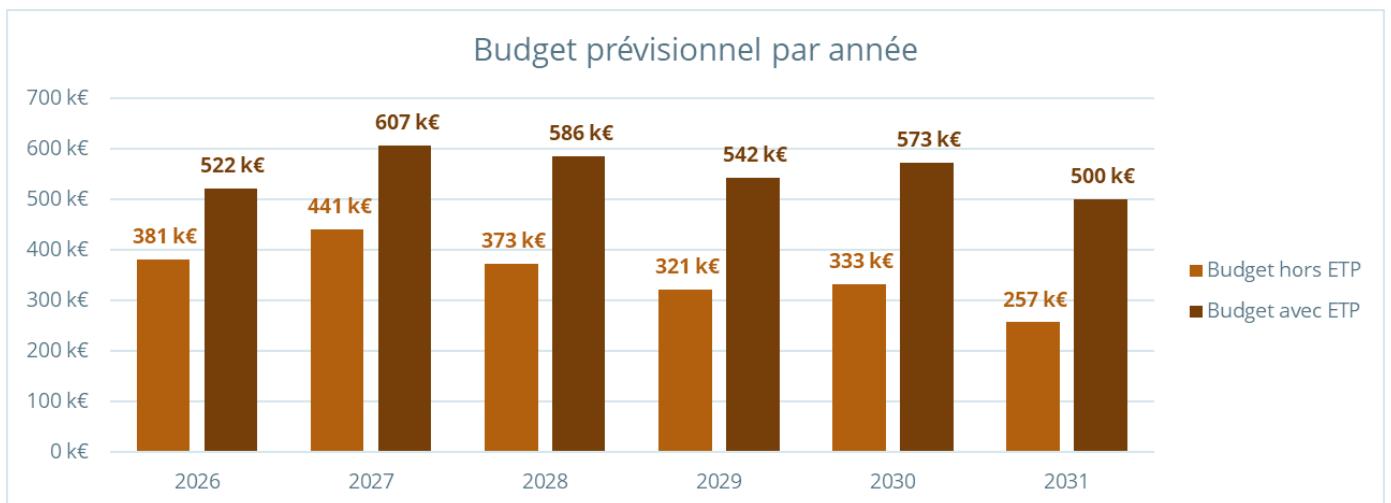


Figure 9. Budget estimé pour la réalisation du PLPDMA